DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

# Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

## Rapport de présentation

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Tél.02.47.05.23.00-Fax.02.47.05.23.01 - www.be-aua.com
S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 e, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - régional S 1155, Courriel : BE-AUA@wanadoo.fr
Siège : 69, rue Michel Colombe - 37000 TOURS - Agences : Bât 640 Zone aéroportuaire, 36130 DEOLS et 1, rue Guillaume de Varye 18000 BOURGES
groupe B.E.-A.U.A. / ATRIUM Architecture : ensemble, nous dessinons votre avenir

Document arrêté le 29 octobre 2012

## SOMMAIRE

**Avant Propos :**

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE p.2
ARTICULATION DE L'AVAP AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION P.5

**DIAGNOSTIC**

**I - PRESENTATION GENERALE**

DONNÉES ADMINISTRATIVES. P.13

EVOLUTION ET ETAT DE L'OCCUPATION BÂTIE ET DES ESPACES P.18

LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE P.37

DE LA ZPPAUP A L'AVAP – REDEFINIR ET RECENTRER LES ENJEUX P.43

LA PROBLEMATIQUE DES RAYONS D'ABORDS P.52
– REFLEXION SUR DES PERIMETRES DE PROTECTION MODIFIES

**II – GEOMORPHOLOGIE ET STRUCTURE PAYSAGERE**

LES COMPOSANTES DU SITE P.53

LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES P.67

**III – HISTOIRE ET LOGIQUE D'INSERTION DANS LE SITE**

MORPHOLOGIE URBAINE – MODE D'UTILISATION DES ESPACES ET DES SOLS p.95

LES SECTEURS DE SENSIBILITES PATRIMONIALE ET LEUR COMPOSANTE p.100

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**I – LES ENJEUX PATRIMONIAUX DU TERRITOIRE COMMUNAL – SYNTHESE** P.112

LES FICHES D'ENJEUX PATRIMONIAUX – DOCUMENT JOINT P.113

LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES – SYSTÈMES CONSTRUCTIFS P.113

LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE P.117

**II – PROPOSITION DE PERIMETRE** P.118

**III - SPECIFICITES DES DIFFERENTS SECTEURS DE L'AVAP.** P.127

ANNEXE – FICHES DE TYPOLOGIE ARCHITECTURALE P.134

## Avant Propos :

ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Par délibération en date du 17 décembre 2007, Le conseil municipal de la commune de COSNE-COURS-SUR-LOIRE a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Parallèlement, la commune a souhaité mettre en en révision la servitude de Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager, datant du 23 novembre 2007, qui présentait des difficultés d'application en raison de périmètres jugés inadaptés.

La commune a donc décidé, par délibération du 19 septembre 2008, de prescrire la mise en révision de la Zone ZPPAUP.
Une présentation des raisons et enjeux de la modification a fait l'objet d'une présentation à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites le 29 mars 2011.

Prenant en compte les évolutions du Grenelle II, la ZPPAUP en révision prend la forme d'une Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) (date de la délibération du conseil municipal pour le passage en AVAP : 28 mars 2011).

La sortie du décret d'application n° 2011-1903 le 19 décembre 2011 relatif aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine fixe le cadre de la servitude, dont les détails sont précisés dans la circulaire du 2 mars 2012.

l'A.V.A.P. qui doit résulter d'un partenariat entre collectivité territoriale et Etat comprendra :

- Un diagnostic comprenant un volet patrimonial et un volet environnemental
- Un rapport de présentation présentant les objectifs de préservation, en accord avec le projet d'aménagement et de développement durables du plan local

  *Cette prise en compte globale du territoire devra permettre de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces urbains et paysagers qui les accompagnent, dans le respect de l'environnement.*

- Un règlement comprenant des prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes ainsi qu'à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ; à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

- Un document graphique faisant apparaître le périmètre de l'aire

En raison des problématiques propres à Cosne-Cours-sur-Loire, a également été ajoutée, une carte de repérage des éléments à protéger et de la gradation de protection des différentes constructions en fonction de leur intérêt patrimonial et de leur éventuelle dénaturation.

La conception de cette nouvelle servitude s'accompagne de la création d'une commission consultative locale chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'AVAP (chargée de donner un avis sur les demandes d'adaptations mineures).
La constitution de la commission locale a fait l'objet d'une délibération au sein du conseil municipal le 5 mars 2012
Le règlement intérieur de la Commission Locale de l'AVAP a été approuvé le 2 avril 2012)

Les modalités de la concertation, qui doit dorénavant accompagner toute étude préalable à la création d'une AVAP, ont été définies, par cette même délibération.

Le projet d'AVAP a été arrêté par la Commune le …..

## ARTICULATION DE L'A.V.A.P. AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine est une servitude, elle s'impose donc au Plan Local d'Urbanisme.

Elle doit toutefois prendre en compte les objectifs du PADD.
Contrairement au système des anciennes ZPPAUP, la concertation lors de l'élaboration du dossier d'A.V.A.P. est obligatoire et le passage en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites intervient aujourd'hui avant la mise à l'enquête publique du document pour que soient intégrées les éventuelles modifications qui seraient demandées par la C.R.P.S. dans le document mis à l'enquête

**Objectifs du PADD développés dans l'AVAP (encadrés en rouge) :**

# Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La révision du P.L.U. de COSNE-COURS-SUR-LOIRE a été prescrite le 17 décembre 2007 par le Conseil Municipal sur l'ensemble du territoire communal, parallèlement la commune a décidé de réviser sa Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) devenue Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.) depuis l'entrée en application de la loi «Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle 2».

Cette démarche permet à la commune de se projeter à moyen/long terme.

Rôle du P.A.D.D. : traduire le projet politique communal

C'est le P.A.D.D. qui fonde et justifie les choix des Orientations d'Aménagement et de Programmation, du zonage et du règlement d'Urbanisme.

## Une ville durable

**Rappel des dispositions des lois Grenelle 1, Engagement National pour l'Environnement (ENE dite Grenelle 2) et Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) :**

- Lutter contre l'étalement urbain qui entraîne la régression des surfaces agricoles et naturelles, de la déperdition d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des coûts élevés en infrastructures ;
- Préserver la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ;
- Faciliter la mise en oeuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- Concevoir l'urbanisme de façon globale et créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun ;

Sur la base du diagnostic territorial qui a révélé des contraintes, des ruptures et des discordances mais également des atouts en terme de patrimoine bâti et paysager, 4 enjeux fondamentaux apparaissent :
- La biodiversité > PROTEGER
- Le patrimoine bâti et paysager > METTRE EN VALEUR
- Les activités > FAVORISER
- Le développement urbain > MAITRISER

Plusieurs axes sont présentés, à titre égal, sans hiérarchie d'importance ou de priorité.

## 1. Renforcer l'image de la Ville, son attractivité économique, touristique et l'offre d'équipements de loisirs

### Renforcer l'image de la Ville et renforcer son attractivité touristique

La ville de COSNE-COURS-SUR-LOIRE située à la croisée du Nohain et de La Loire doit poursuivre la valorisation des espaces naturels et des espaces publics traversés.
Plusieurs objectifs figurent dans le P.L.U. :

- Poursuivre la valorisation des espaces boisés et naturels communaux (espaces de promenades et de loisirs) en tenant compte de la sensibilité des milieux ;

- Aménager les bords de Loire, dans sa partie urbanisée (place de la Pêcherie…) mais également plus au sud avec la mise en valeur et l'aménagement d'un site touristique sur le site de port Aubry, venant ainsi renforcer la continuité des cheminements le long de sa vallée nord/sud ;

- Créer une voie verte à usage des piétons et 2 ou 4 roues non motorisés, réutilisant l'emprise d'une ancienne voie ferrée ;

- Développer et affirmer l'offre culturelle à l'échelle de la Ville et du bassin de vie par la programmation d'un nouvel équipement culturel pouvant accueillir 1000 à 1500 personnes ;

### Maintenir et renforcer l'attractivité de la ville centre pour un développement économique durable

La ville de COSNE-COURS-SUR-LOIRE dispose d'un tissu économique riche et diversifié, elle compte plus de 5500 emplois, principalement répartis au sud du centre ville avec notamment le développement du Parc d'Activités du Val de Loire, auxquels viennent s'ajouter les activités installées dans le centre ville et dans la zone commerciale au nord du centre ville.

Il s'agit également d'un atout important à une époque où le rapprochement entre lieu d'habitat et lieu d'emploi est recherché.

Le P.L.U. prévoit des mesures en matière d'aménagement de son territoire, afin de créer des emplois et favoriser une dynamique économique qui s'inscrit dans une logique portée par la Communauté de Communes et l'Agence de développement l'Adeb Cosne.

- Développer le Parc d'Activités du Val de Loire par l'extension de la zone existante (prise en compte des besoins actuels et futurs) et la valorisation de sa position de « vitrine » depuis l'Autoroute ;

- Maintenir un tissu commercial et de services dans le centre ville par la mise en place d'une opération FISAC et la gestion des pas de porte afin d'éviter leur transformation en logements (encadrement des devantures et enseignes des commerces pour une gestion qualitative dans le cadre de l'AVAP) ;

- Améliorer le fonctionnement des services techniques municipaux, par le regroupement sur un seul site des espaces aujourd'hui dispersés sur le territoire communal, mutualisation des moyens humains et matériels ;

- Reconquête des friches RFF par l'affirmation du secteur Gare, côté est, comme pôle d'intermodalité, à proximité d'une zone d'activités et d'un secteur d'habitat diffus à recomposer ;

## 2. Préserver le milieu naturel et ses ressources

**Concilier protection de la biodiversité et fonctionnement urbain**

La ville possède un important territoire composé de deux communes Cosne-sur-Loire et Cours, elle dispose encore de vastes espaces agricoles et naturels importants et de qualité en matière de biodiversité.

Cette trame verte principalement composée de boisements, espaces agricoles, espaces naturels de fond de vallée, jardins publics et privés est complétée d'une trame bleue très riche (ruisseau L'oeuf, ruisseau de Saint-Loup, Le Nohain et La Loire).

L'objectif majeur du P.L.U. est de les préserver, d'une part pour répondre aux objectifs de biodiversité et préserver des « puits de carbone » à proximité des villes mais aussi pour répondre aux objectifs de qualité de paysages et qualité de vie des habitants.

A ce titre, le P.L.U. prévoit de :

- Assurer le développement de l'activité agricole et de sa diversification, préservation des espaces de cultures agricoles situés sur les plateaux nord et sud du territoire, qui jouent un rôle important dans le maintien d'une agriculture périurbaine tout en limitant la consommation de l'espace agricole à des fins de développement urbain ;

- Protéger les espaces boisés existants pour la préservation des écosystèmes (trame verte) :
  - Identifier et protéger les espaces boisés (ZNIEFF...), les haies bocagères, les arbres d'alignements, et les boqueteaux encore présents sur le territoire communal ;
  - Affirmer les secteurs de haies bocagères et le développement de ses dernières ;
  - Sauvegarder et renforcer la biodiversité par le maintien et la protection des corridors verts.
  - Prendre en compte la présence de sites Natura 2000 le long de La Loire ;

- Protéger et mettre en valeur les vallées (trame bleue) :
  - Poursuivre les aménagements paysagers des bords du Nohain ;
  - Préserver la trame bleue dans le respect des directives du SDAGE ;

- Maintenir des espaces naturels et des espaces verts multifonctionnels durables : support de diversité de la flore et de la faune, support du développement touristique, l'objectif de préservation est donc accompagné de celui de (traitement des continuités et possibilité de gestion dans l'AVAP) valorisation du paysage ;

- Préserver et valoriser les vues définies comme enjeux patrimoniaux dans le cadre des études de l'AVAP ;

- Contribuer au maillage des espaces verts à l'échelle des quartiers et en s'inscrivant dans une logique de corridors avec les communes voisines. Le développement des plantations sur

l'espace public et la préservation de certains coeurs d'îlots plantés (jardins potagers, fonds de parcelles plantées...) enrichiront également ce maillage (AVAP, enjeux de préservation des coeurs d'îlots plantés et prise en compte des espaces plantés comme espaces de climatisation naturelle dans le cadre du développement durable ).

**Inscrire les rivières dans une trame verte et bleue**

Le P.L.U. prend en compte les sites naturels constitués par les vallées, ainsi que la présence de zones humides qu'il convient de préserver. Ces zones sensibles doivent être protégées en tant que telles mais aussi en terme de rejets dans leurs cours.

Le P.L.U. prend en compte l'objectif de garantir une continuité écologique le long des rivières, la préservation des zones humides et d'expansion des crues participe également à la régulation des écoulements et à la gestion du risque inondation (prise en compte du S.D.A.G.E.)

**Prendre en compte le risque d'inondation (PPRI de La Loire et du Nohain), la proximité de la centrale de Belleville-sur-Loire, et les risques naturels existants liés à la présence des argiles :**

- Limiter l'imperméabilisation des sols par la création d'espaces verts dans les opérations d'aménagement ou le choix des matériaux de la voirie et des aires de stationnement ;
- Prendre en compte l'itinéraire de transport de matières dangereuses ;
- Encadrer les conditions de construction dans les zones non urbanisés, par l'application des PPRI ;
- Réglementer les constructions dans les zones déjà urbanisées en intégrant la connaissance du risque ;
- Informer sur les conditions de construction dans les secteurs soumis au risque de mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles.
- Encadrer les travaux sur le bâti traditionnel en zone inondable (spécificités liées au système constructif)

**Veiller à la qualité des cours d'eau**

Dans le domaine de la gestion de l'eau, le P.L.U. vient au service de nombreuses réflexions amont : S.D.A.G.E. du Bassin Loire-Bretagne, les actions des Syndicats intercommunaux pour l'entretien et l'aménagement des rivières, dont le principal objectif est l'amélioration et la protection de la qualité de l'eau.

La commune s'engage à participer à l'amélioration de la qualité des cours d'eau présents sur la commune à travers les actions suivantes :

- Programmer une étude de schéma d'assainissement collectif et séparatif pour mise en cohérence de l'assainissement avec les zones du P.L.U. ;
- Maîtriser les rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel, encourager la gestion paysagère des eaux pluviales dans toute opération ; (gestion dans le périmètre de l'AVAP avec la préservation des fossés et la prescription éventuelle de traitement en fossés ou noues dans les futures opérations en secteur sensibles (vallée et coteaux) ;

- Préserver les berges des cours d'eau, pour leur rôle épurateur, leur biodiversité, ainsi que pour maintenir leur attrait paysager. (prise en compte de la gestion et de l'entretien des ripisylves dans la zone des vallées de l'AVAP).

## 3. Limiter la consommation d'espaces naturels et des ressources

**Construire « la ville sur la ville »**

le P.L.U. doit répondre à un double objectif : répondre aux besoins en logements et préserver les espaces naturels majeurs de la commune, ce qui implique des modes d'aménagements adaptés qui vont s'inscrire dans un contexte où les sols doivent être considérés comme une ressource rare.

Le P.L.U. doit permettre d'accompagner ce phénomène de recomposition de la «ville sur elle-même», en encadrant les possibilités de constructions neuves, de densification, de réhabilitation... :

- Renforcer le tissu urbain autour des centralités existantes, en harmonie avec la structure urbaine historique du centre ville et les différentes entités bâties bien constituées ;

- Inscrire la possibilité d'une densification/intensification urbaine maîtrisée des secteurs d'habitat au nord et à l'est de la gare ;

- Renouveler le parc locatif social pour répondre à la demande ;

- Reconvertir les friches industrielles ou d'activités ;

**Economiser les ressources naturelles**

Les objectifs environnementaux posent clairement l'exigence de réduire les consommations des ressources non renouvelables :

- Favoriser l'économie d'eau par le recours à des dispositifs économes en eau dans la conception des projets, par la réutilisation des eaux de pluies (domaine public et privé) ;

- Favoriser un mode de développement urbain qui limite l'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels en réinvestissant les dents creuses et les sites de mutations insérés dans les espaces urbanisés ;

- Favoriser les conditions de développement durable par le choix des matériaux pour la construction et la mise en oeuvre de technologies d'exploitation des énergies renouvelables. (Intégration d'une réflexion sur les énergies renouvelables dans le bâti ancien dans le cadre de l'AVAP) ;

- Affirmer la politique de tri sélectif en place, par la multiplication des points de tri conformément au règlement d'exploitation ;

- Créer un point d'apport de déblais de chantiers et recyclage.

## 4. Améliorer la qualité du cadre de vie

La ville de COSNE-COURS-SUR-LOIRE, par son histoire et son mode de développement urbain, a su préserver les éléments qui fondent à la fois ses caractéristiques mais aussi son attractivité.

Cette identité liée à la fois aux paysages et au fonctionnement de la ville constitue le premier élément du cadre de vie des habitants. Le P.L.U. prend en compte l'objectif d'amélioration qualitative.

**Valoriser l'histoire du lieu, ses traces, ses repères emblématiques**

Il s'agit d'inscrire comme axe majeur d'aménagement le fait de valoriser les éléments les plus forts et marquants dans le paysage, en référence au passé de la Ville et de ce que son histoire lui a laissé comme traces « historiques ou emblématiques ».

- Mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune et ses identités patrimoniales préservées ;

- Identifier et valoriser les perspectives sur le centre Ville ;

- Améliorer la perception des entrées de ville, « vitrine » de la ville depuis les principaux axes de circulation ;

- Encadrer les plantations et le traitement des espaces non bâtis de façon à conforter la qualité des paysages urbains et à préserver, voire restaurer la biodiversité en ville (maintien et restauration des corridors écologiques) ;

- Mettre en place une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, afin de définir des prescriptions architecturales qui concilient harmonie et innovation au sein des quartiers mais également des villages (Cours) et des hameaux (Villepreuvoir, Villorget…) ;

**Renforcer les déplacements alternatifs au tout voiture ;**

- Affirmer le secteur Gare, côté est, comme pôle d'intermodalité : embellir le site côté est, Aménager des aires de stationnement VL pour les usagers de la Gare en complément de ceux existants ; Requalifier la circulation douce existante permettant de franchir les voies de chemin de fer ;
- Assurer la continuité des pistes cyclables sur le territoire, depuis les communes voisines ;
- Prise en compte des plans de circulation VL, PL, liaisons douces et PMR : aménagement des voies existantes et futures en fonction de leurs usages ;
- Développer le circuit bus en l'adaptant aux développements urbains à venir ;
- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture par l'aménagement d'une ou plusieurs aire de covoiturage ;
- Mettre en place une action en terme de logique de maillage lors de toute opération de constructions afin d'**assurer le maillage** de ces dernières avec le tissu urbain environnant.

# DIAGNOSTIC

# I - PRESENTATION GENERALE

## DONNÉES ADMINISTRATIVES

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est stratégiquement placée sur les grands axes Nord-Sud et Est-Ouest, à la frontière de la Bourgogne avec le Centre, et au confluent de la Loire et du Nohain. Située à l'orée de la Nièvre, Cosne-Cours-sur-Loire rayonne également sur les départements du Cher, de l'Yonne et du Loiret.

Aux portes du Berry, du Pays Fort, de la Puisaye et du Sancerrois, bordée par le dernier grand fleuve naturel d'Europe, Cosne-Cours-sur-Loire, appartient à la Communauté de Communes Loire et Nohain. La Loire limite naturelle, est aussi une limite régionale entre la région Bourgogne, à laquelle appartient la commune et la région Centre mais également une limite départementale entre le Cher et la Nièvre.

**Cosne-Cours-sur-Loire**, véritable carrefour géographique, est stratégiquement située à la frontière des régions Bourgogne et Centre et des départements de la Nièvre, du Cher, du Loiret et de l'Yonne.
La ville est un **Centre d'activités touristiques, sportives et culturelles,** mais également commerciales et industrielles.
Le bassin de Cosne compte 7 462 emplois répartis au sein de 800 établissements publics et privés.

(source : rapport de présentation du SCOT)

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, située au nord ouest du département de la Nièvre est à environ 50 km des villes de Nevers, Bourges et Auxerre. Le maillage local des villes est donc peu dense. Il faut parcourir environ 30

km pour atteindre un autre pôle urbain : au nord Briare avec 6000 habitants ou au sud La Charité-sur-Loire avec 5500 habitants.

Sous-préfecture, c'est la seconde ville du département, après Nevers. Au carrefour de plusieurs « pays et provinces », Cosne-Cours-sur-Loire n'appartient spécifiquement à aucune d'entres elles. Elle apparaît plutôt comme une région de contact entre Nivernais au sud, Sancerrois et Berry au sud-ouest, Gâtinais et Orléanais au nord-ouest, Puisaye au nord, Donzais et Bourgogne à l'est.

La Communauté de Communes Loire et Nohain, avec en son centre, la commune de Cosne-Cours-sur-Loire constitue un centre régional important (9 communes et 17 648 habitants), le deuxième du département. Elle forme un pôle intermédiaire dans le chapelet des villes de l'axe ligérien entre Nevers et Orléans, en direction de Paris. La réalisation de l'A77, la situe maintenant à seulement 1h45 de Paris. Elle est ainsi plus proche de la capitale nationale que de sa capitale régionale Dijon, d'accès difficile tant en transport routier que ferroviaire.

(source : Rapport de Présentation du SCOT)

Elle est située en rive droite de la Loire et est desservie essentiellement par :
- la route nationale 7, aujourd'hui doublée au nord par l'autoroute A77 (à partir du centre ville de Cosne-Cours-sur-Loire, la RN7 est aménagée en autoroute publique et ce jusqu'au sud de Nevers),
- la ligne de chemin de fer de Paris à Clermont-Ferrand, avec 6 trains par jour en moyenne. Une liaison par transport ferroviaire permet également de rejoindre Nevers. La liaison avec Sancerre (département du Cher) est assurée par un service d'autocar TER.
Plusieurs voies départementales convergent vers le cœur de la ville : la RD 955, la Rd 14 et la RD 33. Le pont sur la Loire, depuis le centre ville assure la liaison avec le département du Cher et la région Centre. Les autres ponts sont situés au nord sur la commune de Neuvy-sur-Loire (18 km environ) et au sud sur la commune de Thibault (12 km environ).

Deuxième ville du département de la Nièvre, avec 11 585 habitants, Cosne-Cours-sur-Loire structure la vie locale du Haut Val de Loire nivernais.

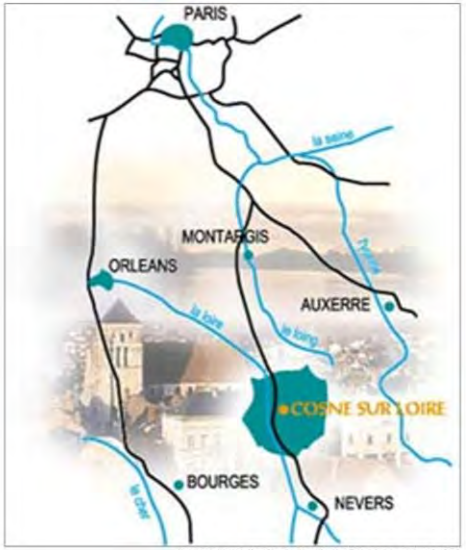

(carte extraite du site de la ville de Cosne-cours-sur-Loire)

## CONTEXTE ADMINISTRATIF ET SITUATION

**La ville de Cosne-Cours-sur-Loire est placée dans une situation administrative particulière, aux limites de régions et de départements différents.**

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire appartient également au **Pays Bourgogne Nivernaise** composé de 8 Communautés de Communes et 2 communes isolées.

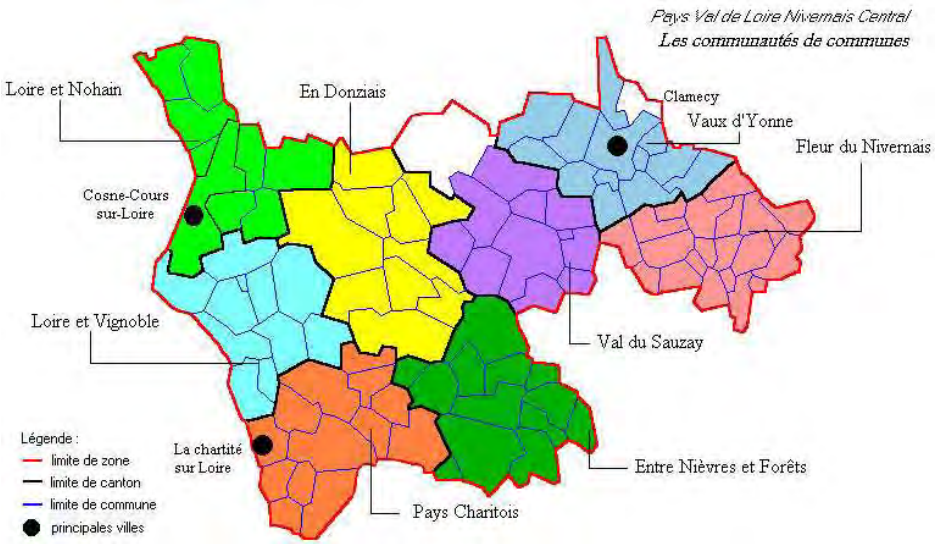


Le pays se caractérise par :

- la présence de trois pôles urbains principaux : **Cosne-Cours-sur-Loire**, La Charité-sur-Loire et Clamecy et de pôles secondaires ruraux.
- un développement économique important le long de l'axe ligérien avec des effets limités de diffusion sur le reste du territoire.
- un tissu d'entreprises, aux activités diversifiées, composé majoritairement de PME, PMI voire de très petites entreprises.
- une desserte assurée par l'A77 et la RN7 pour l'axe nord-sud, par la RN151 pour l'axe est-ouest et par les lignes SNCF paris-Clermont Ferrand.
- des paysages variés et contrastés marqués par deux ressources naturelles importantes l'eau et la forêt.
- une identité marquée par une activité viticole importante avec 4 vignobles dont 2 AOC et une activité agricole tournée vers les céréales.
- de fortes potentialités touristiques et culturelles peu exploitées.
- un tissu associatif dense qui s'appuie davantage sur des actions individuelles que collectives.

La commune de Cosne-Cours-sur-Loire se développe sur trois entités paysagères identifiées à l'échelle du Pays : « entre Loire et Puisaye » pour la moitié nord, « le plateau agricole » pour la moitié sud et « les coteaux de la Loire » pour la frange ouest.

Carte extraite du site internet « Pays Bourgogne Nivernaise »

## Phase I – Logique d'implantation – les premières occupations

*Les implantations* se font au départ selon le contexte géographique.
*La fixation* des groupements humains se fait en fonction des possibilités d'utilisation des sols, de leur fertilité et de l'exposition des terrains.
*Le développement* est porté par la présence d'axes de circulations et l'existence de réseaux et de pôles commerçants proches.

La ville gallo-romaine de *Condate* se développe sur le cours du Nohain, au croisement de la voie romaine qui suit la vallée de la Loire et de la voie reliant Bourges à Auxerre par Entrains en empruntant le passage à gué. Sur les hauteurs, de petites propriétés agricoles s'implantent et défrichent progressivement les secteurs alentours.
A cette période, la Loire se trouve plus à l'Ouest, dégageant ainsi un espace important sur lequel la ville va s'étendre, ainsi qu'une vaste plaine fertile qui va être rapidement drainées et mise en culture.
La proximité de la rencontre entre le Nohain et la Loire est à l'origine du nom gaulois de *Condate* s'appliquant aux sites de confluence.
Les traces de l'occupation mérovingienne qui suivit se retrouvent dans les vestiges de 4 nécropoles, dont trois se trouvaient sur des sites réinvestis ultérieurement pas des édifices religieux : site de l'église Saint Agnan, site de l'ancien cimetière Saint-Jacques et site de la chapelle Notre Dame de Galles. Le dernier site se trouvait à la sortie de la ville sur la route d'Auxerre.

*Logiques d'implantations :*

1 le contexte géographique
- Une vallée large avec un cours d'eau important et un affluent qui inondent régulièrement la vallée et déposent de nombreuses alluvions
- Des hauteurs à l'abri des zones inondables et qui présentent une bonne exposition au soleil – cultures
- De nombreux boisements qui offrent de la matière première.

2 Utilisation des ressources :
- Défrichement et mise en culture sur les coteaux à proximité des implantations humaines.
- Utilisation des prairies humides de la vallée pour le pacage des animaux
- Début de drainage de la vallée pour augmenter les surfaces cultivées.

3 Le réseau économique – groupements humains

- Implantation au croisement de deux axes majeurs
- Implantation sur l'affluent, en léger retrait du cours d'eau majeur, permettant le développement d'une industrie.

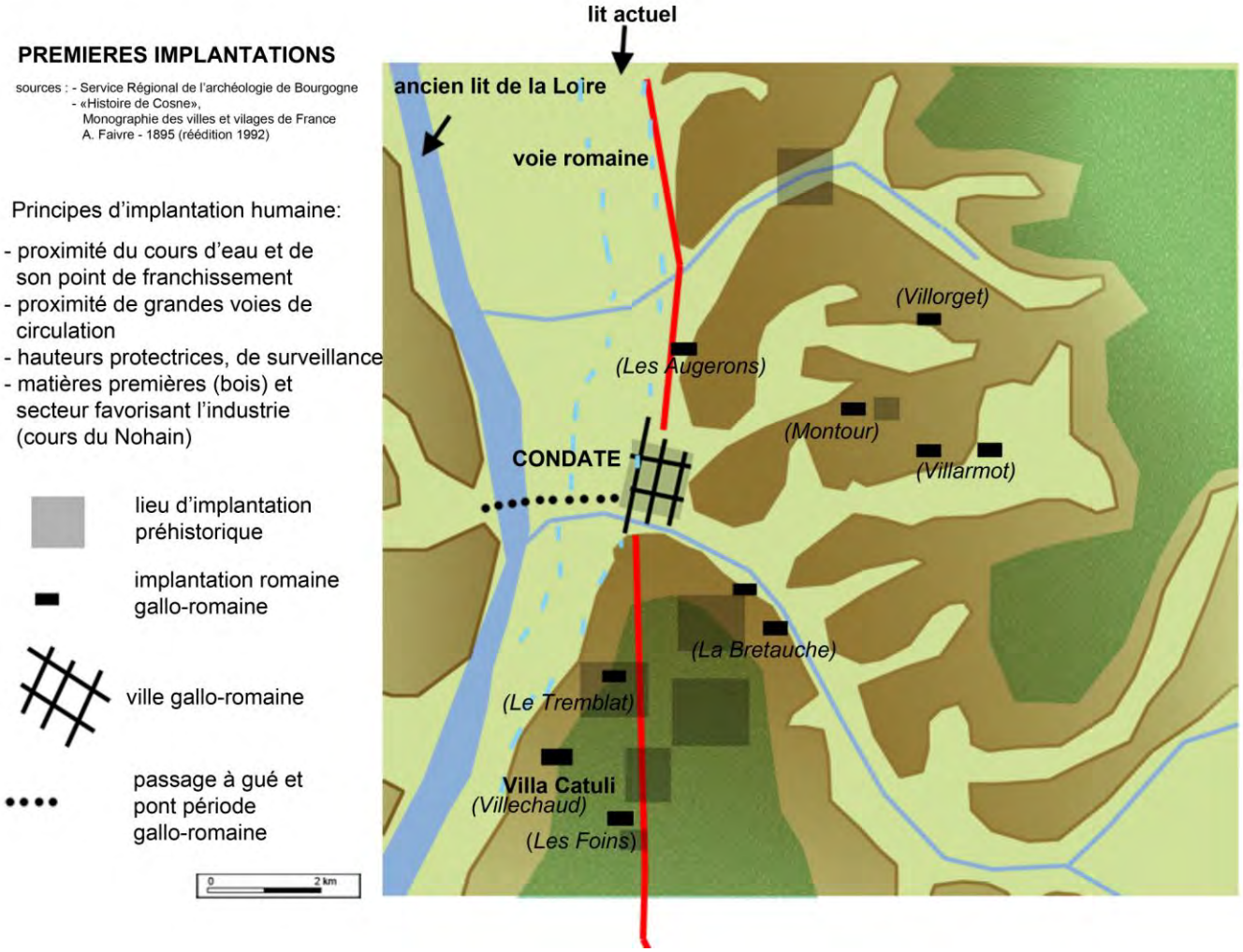


© BE-AUA

**Phase 2 . Fixation et développement**

a) **Evolution du bourg de Cosne entre le III° et le XVII° siècle**

Dès 259, le territoire de Cosne va être fortement marqué par la présence de deux pouvoirs qui vont se disputer les différentes terres et zones durant les siècles qui vont suivre : - **L'Evêché d'Auxerre**, qui possède une partie de la ville et de nombreuses terres alentours comme le domaine de Villechaud (château et oratoire) ou les gâtines au sud du bourg et **un seigneur laïc** possesseur du château comme le baron de Donzy, dont le suzerain à l'époque est le Comte de Nevers.
Cosne se trouve également sur les chemins du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle avec la présence d'une auberge de Saint-Jacques, d'une chapelle et d'une église également dédiées à Saint Jacques.

Extrait de la carte « chemins de Saint-Jacques et évocation du pèlerinage en Bourgogne » A.D. de Nevers

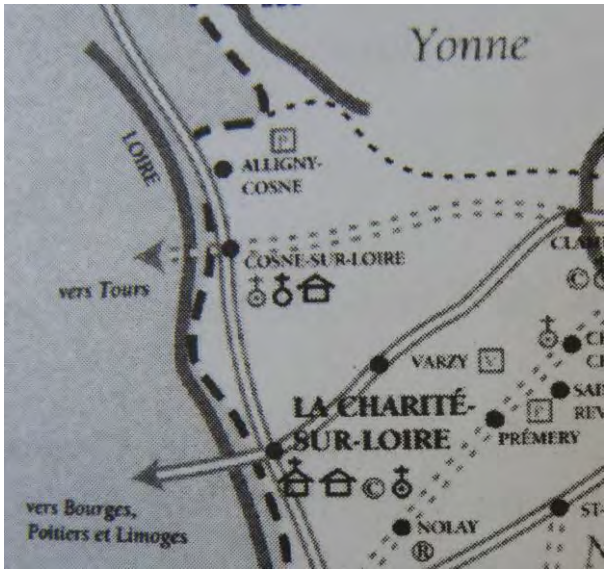


*Les grandes lignes de l'évolution urbaine:*

Au milieu du IX°, suite aux invasions barbares, la ville délaisse l'ancien territoire occupé par la ville gallo-romaine pour se replier derrière une première fortification (palissade et fossé), le système de défense est renforcé par la construction de la Tour Fraicte sur une motte en avant du bourg et chargée de surveiller la Loire.

Au début du XIII° siècle, une seconde enceinte sera construite au XIII° siècle s'appuyant sur un château existant construit au V° siècle. La surface contenue dans la nouvelle enceinte couvre moins du tiers de l'espace contenu dans la première fortification. Ce repli important va entraîner une densification importante dans le bourg intra-muros.

Vestiges de la Tour Fraicte

Le donjon

Situés à l'extérieur de la nouvelle enceinte, les faubourgs développent leur propre système de défense, avec murs et fossés en eau pour Saint Père, alors faubourg principal et de simples murs pour le faubourg Saint Agnan à forte identité religieuse.
Le faubourg de la Pêcherie ne s'est développé que tardivement en raison de la présence du bras du Nohain qui fut progressivement asséché et comblé. Il ne possède aucune protection, la période n'étant plus aux invasions diverses.
Le comblement de l'ancien bras du Nohain va entraîner un début d'implantation qui deviendra par la suite un véritable faubourg vers le XV° siècle, et qui prendra le nom de faubourg de la Pêcherie.

Plan d'évolution de Cosne jusqu'au XVII° siècle - ©BE-AUA

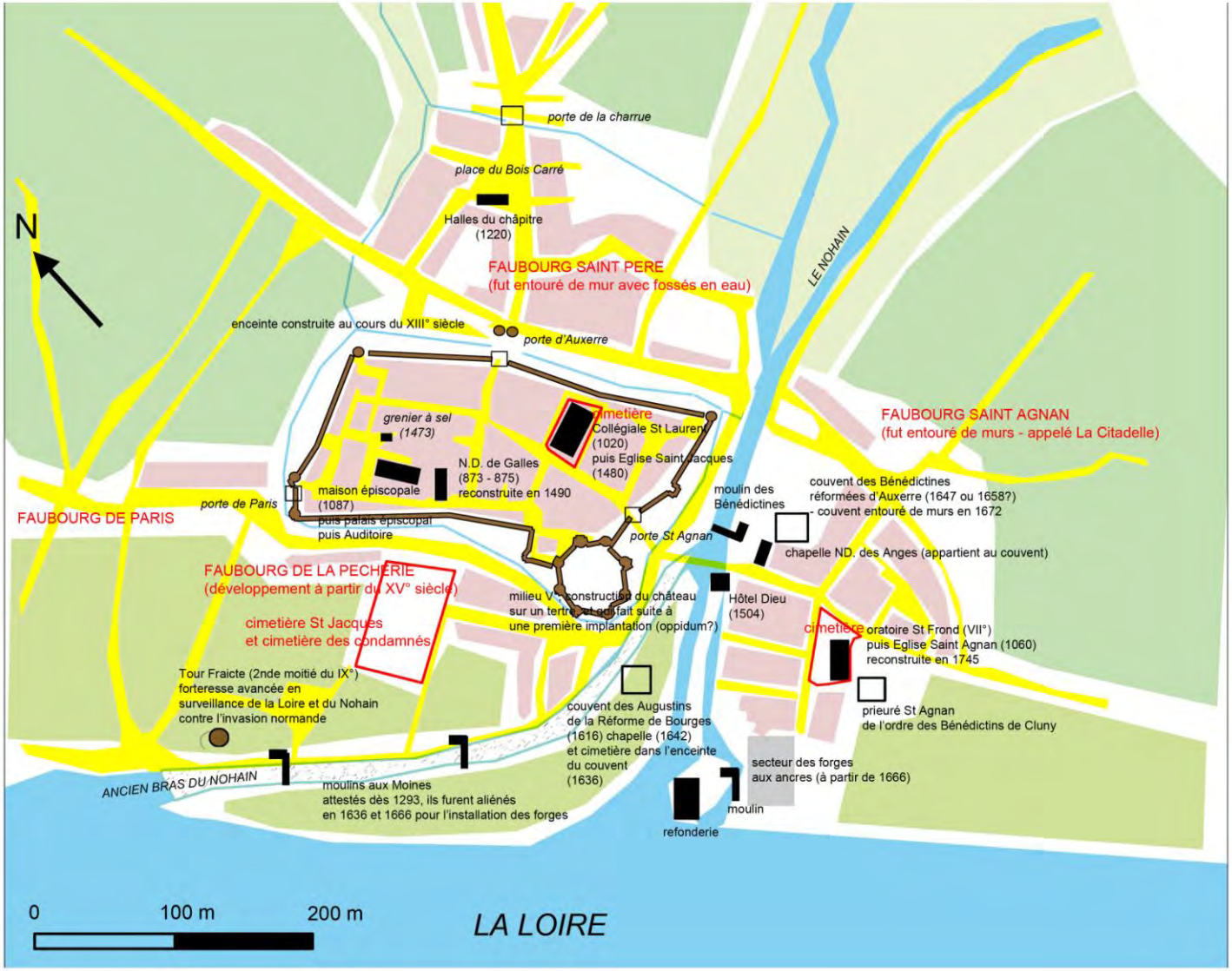

Cet état de fait durera jusqu'à la fin du XVII° siècle qui vit le développement très important des faubourgs notamment en raison de l'arrivée des forges sur l'embouchure du Nohain sur lequel se sont implantés de nombreux moulins. Malgré les intervalles rapprochés entre les divers moulins du Nohain et la faible dénivellation, l'ensemble fonctionnait grâce aux règles d'usage que sont les « droits d'eau », permettant à chacun de fonctionner en gérant les débits de chaque moulin.

Règlement des droits d'eau des moulins – Archives municipales - Cote ivr26_04580204nuca_p.jpg

En 1660, les « moulins aux moines » qui se trouvaient sur l'ancien bras du Nohain sont transformés en fabrique d'armes par leur repreneur Elie Gregoire. Les propriétaires suivant vont développer l'activité en y intégrant la fabrication d'ancres de marine. Afin de permettre le fonctionnement de la nouvelle industrie, un port dit Port aux Ancres prend forme, permettant l'arrivée des matières premières comme le fer, le bois ou le charbon, et en retour l'envoi des ancres, chaînes et clous vers les grands ports de Lorient et Brest.

L'essor industriel prend son ampleur en 1734 avec le rachat des forges par Masson (premier commis au Contrôle général des finances, chargé des affaires de Lorraine Directeur général des mines et minières de France en 1740) Il les exploitera avec son beau-fils, qui prendra sa suite après sa mort : Pierre Badaud de la Chaussade. C'est lui qui enclenchera le développement exceptionnel des forges de Cosne et les intègrera à un empire industriel comportant plusieurs sites de productions et dont le centre se trouve à Guérigny.

Source : http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/celebrations-nationales/2006/sciences-et-techniques/pierre-babaud-de-la-chaussade

Pierre Babaud de la Chaussade
Bellac (Limousin), 27 septembre 1706 - Paris, 12 août 1792
Portrait anonyme, XVIIIe siècle
© Les Amis du Vieux Guérigny / Michel Bozzani

**Le cours du Nohain  dans son passage dans le bourg de Cosne**
extrait du «Plan d'alignement de la Ville de Cosne» (postérieur à 1818)
Archives Municipales de Cosne (non coté)

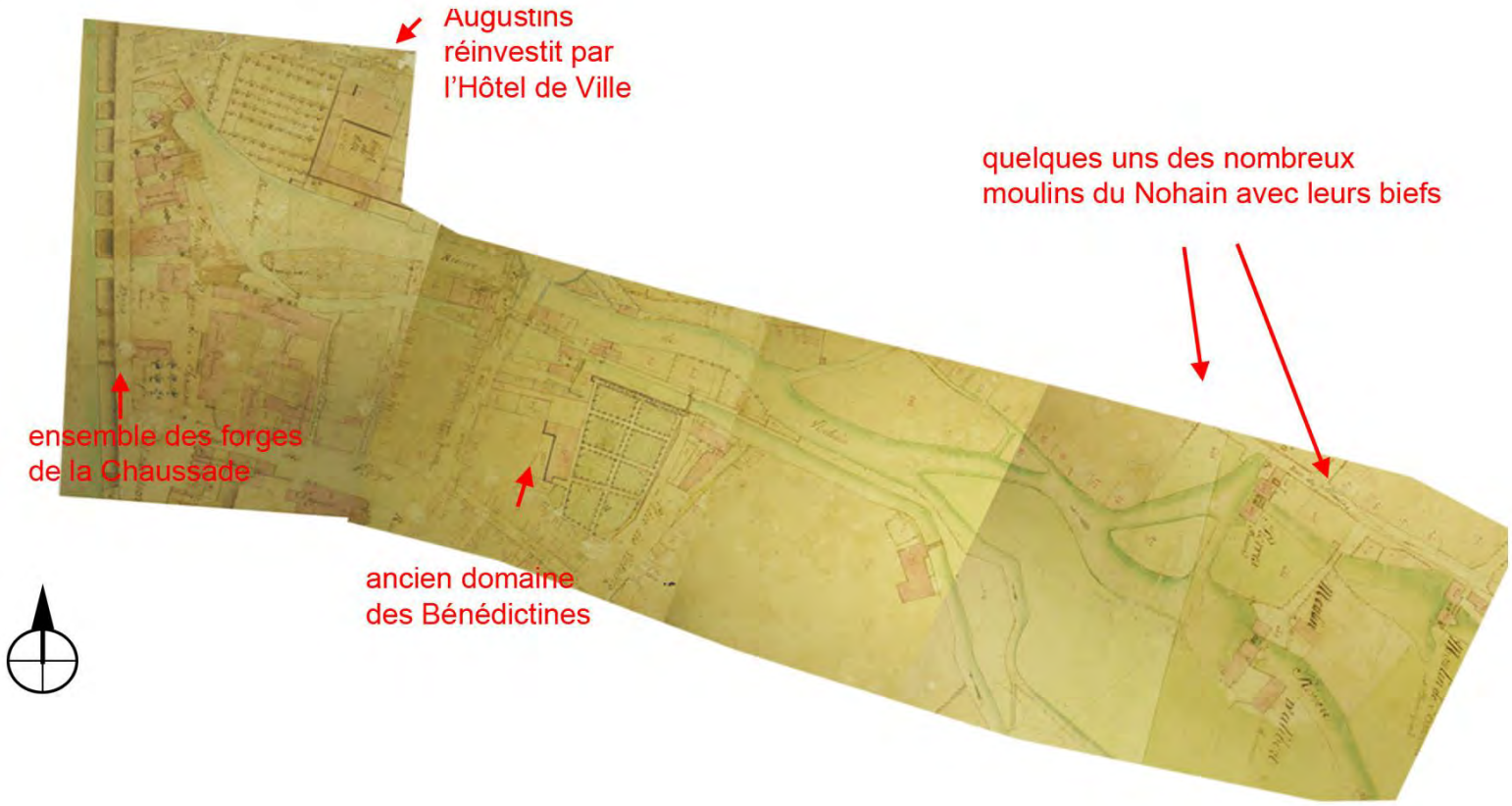

Reproduction d'une gravure intitulée "La ville et chasteau de Cosne", réalisée par Chastillon en 1640 et conservée dans le fonds Breugnot (AMCosne 113 W 75)

Plan XVII° (supposé) Archives Municipales – non coté

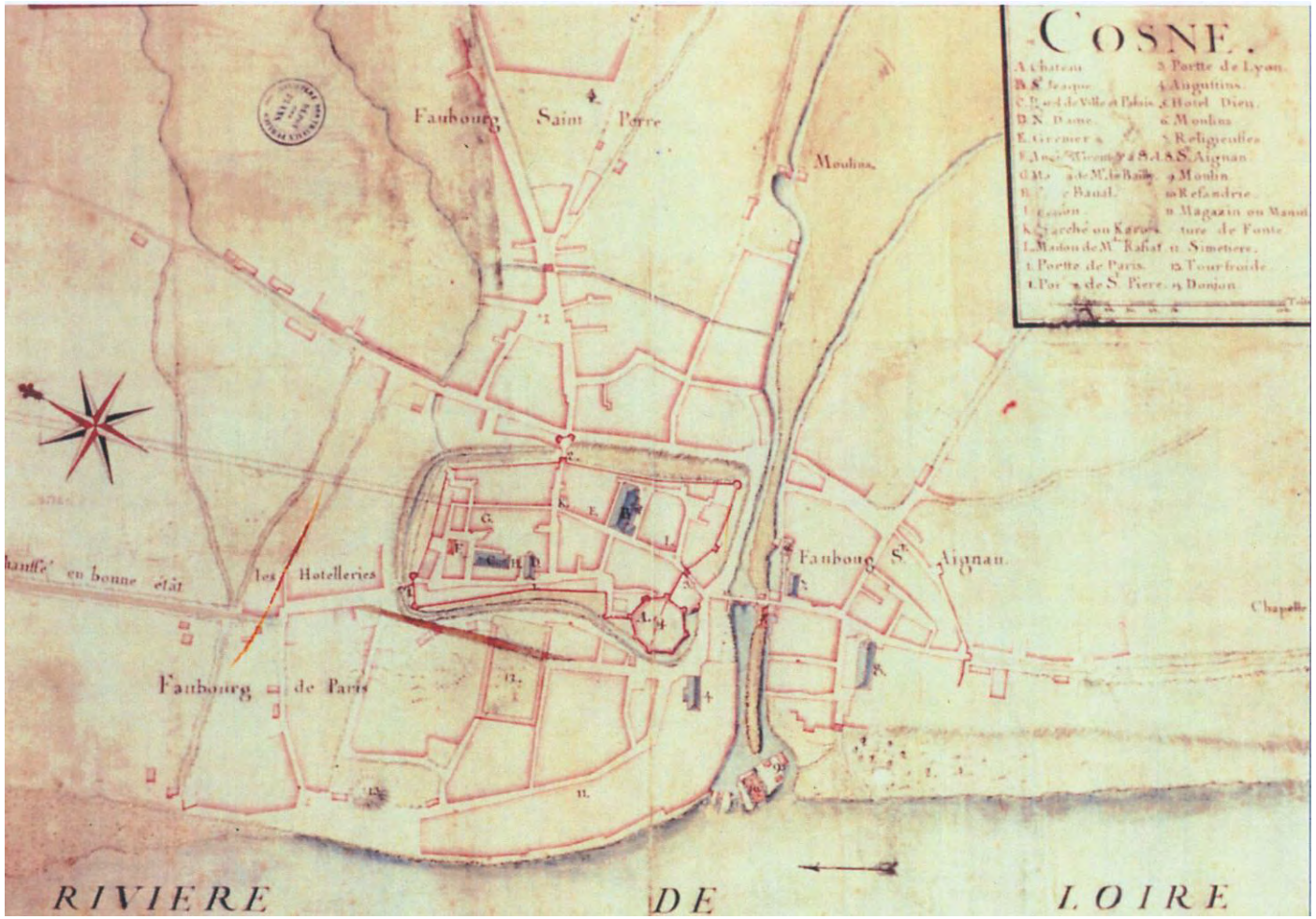


Les évolutions du bourg de Cosne : Le comblement des fossés dès 1757 et la démolition des remparts (après 1762) vont permettre un contact direct entre les faubourgs et le centre névralgique. L'extension urbaine se développe linéairement le long des principales voies d'accès,

dépassant les anciens faubourgs extra-muros de  Saint-Père et Saint- Agnan. Afin de conserver un « droit de passage »,  un octroi est institué en 1759.
De grandes emprises se libèrent en centre-ville avec la dispersion des Augustins et des Bénédictines en 1790 et les ventes des bâtiments au profit de la commune.
Symbole de cette évolution urbaine, la Tour Fraicte, rattrapée par l'urbanisation et devenue inutile est ruinée dès 1740. La ville sur le Nohain se tourne vers la Loire qu'elle va rejoindre dans son développement urbain.
Le développement industriel s'intensifie et les forges deviennent royales après leur rachat par L'Etat en 1781. Elles garderont toutefois leur nom en hommage aux services rendus à la nation par Pierre Badaud de la Chaussade.

Le bourg de Cosne au XVIII° siècle  1745 - 1780) - Atlas de Trudaine - Archives Municipales de Cosne  - cote : 143 W 24 (reproduction photographique)
1-centre dense, 2 – deux premiers faubourgs Saint-Père et Saint-Agnan, 3 – faubourg de la Pêcherie, 4 – développement linéaire le long des voies après la disparition des remparts.

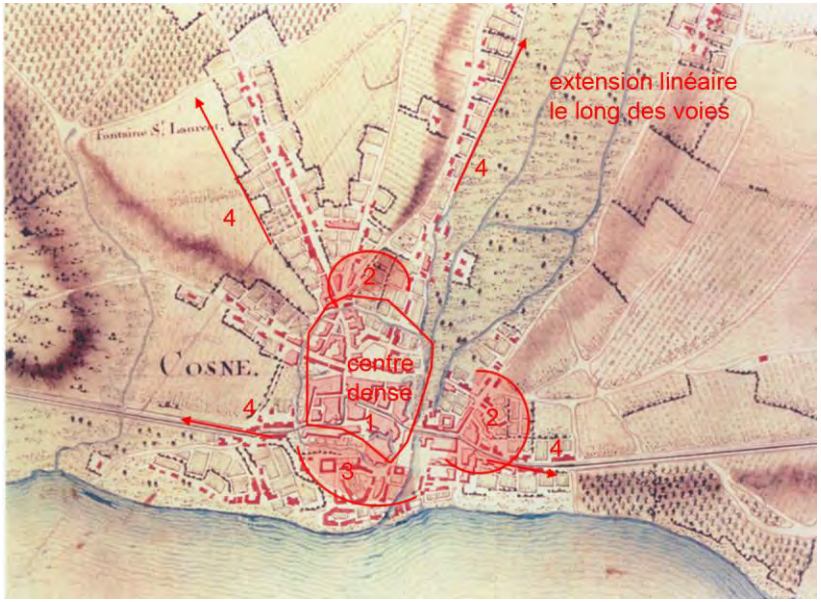


L'embellissement de la ville se traduit par la construction de maisons bourgeoises avec parc et la création de promenades plantées à l'emplacement des anciens fossés, entourant la ville, ceinturant la ville de mails  comme l'ancienne Place d'Arme (aujourd'hui Boulevard de la République).

### b) Le territoire de Cosne-sur-Loire et de Cours-Lez-Cosne au début du XVIII° siècle

Les deux communes, qui ne furent réunies qu'en décembre 1972, présentaient des aspects bien différents.
Au nord de l'actuel territoire communal, le territoire de Cours-lez-Cosne possède de vastes ensembles boisés au nord du ruisseau de Saint-Loup, avec quelques hameau ou villages (Cours, le Chétif Bois et Villeprevoir) ainsi que des fermes réparties sur l'ensemble sud du territoire au pied du coteau formant la limite avec la commune de Saint-Père.

Le réseau viaire qui se met en place est celui que l'on retrouve encore aujourd'hui. Les ensembles bâtis que l'on trouve au XVIII° sont encore majoritairement préservés dans leur architecture et leur implantation.

Attestée dès 1147 « Ecclesia Sancti Simphoriani de Curte » (cf Leboeuf, IV, 39), la présence de la paroisse de Cours ne voit son nom apparaître qu'en 1507 dans un procès verbal de la coutume d'Auxerre. L'occupation du site est donc très ancienne comme en atteste également l'existence d'une ancienne église romane en lieu et place de l'actuelle église Saint-Symphorien bâtie aux XVI° et XVII° siècles.

Source Office de Tourisme de Cosne-Cours-sur Loire
http://www.ot-cosnesurloire.com/nos-communes_p_66_id_modele_parent_43.html

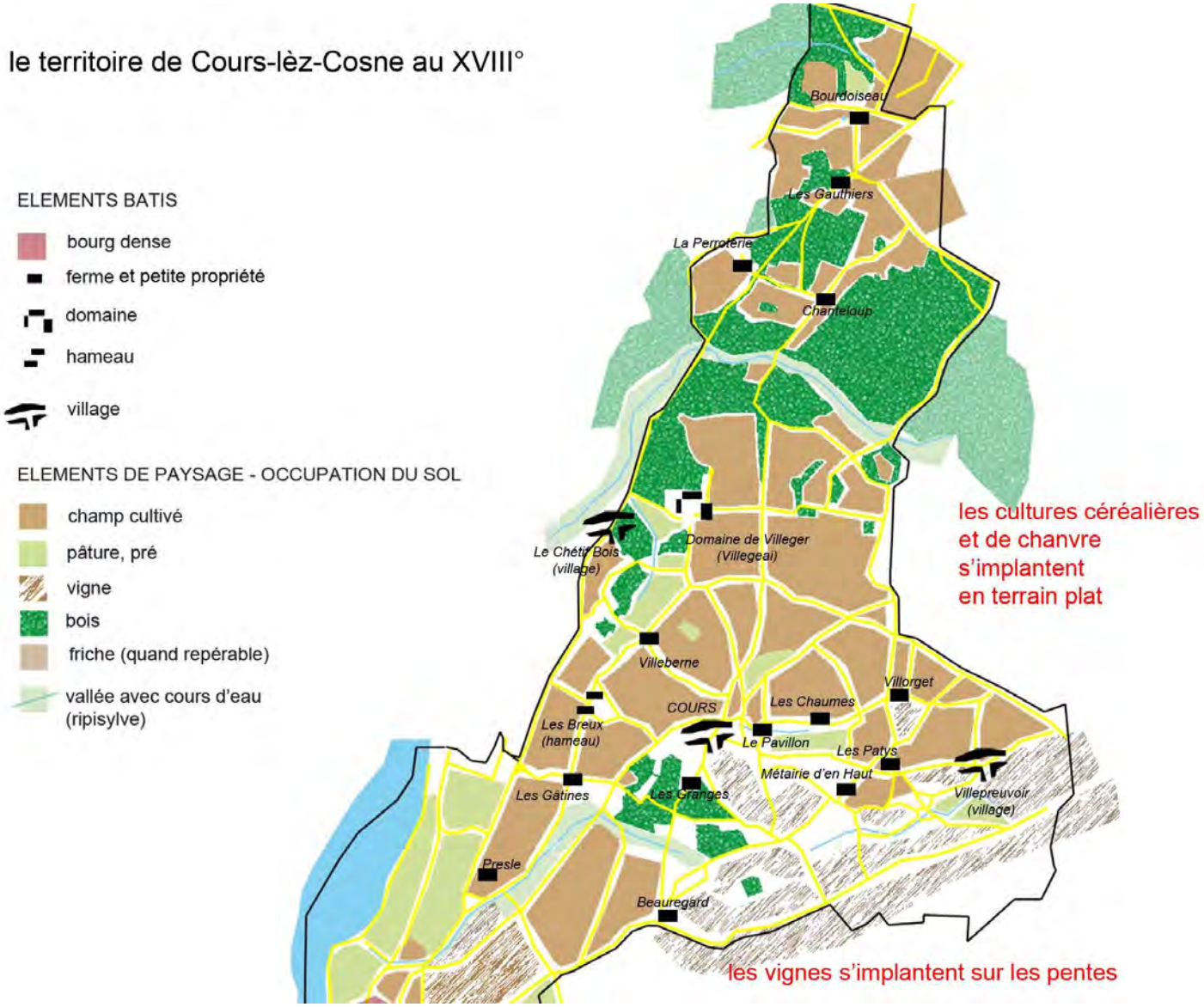
le territoire de Cours-lèz-Cosne au XVIII°
ELEMENTS BATIS
bourg dense
ferme et petite propriété
domaine
hameau
village
ELEMENTS DE PAYSAGE - OCCUPATION DU SOL
champ cultivé
pâture, pré
vigne
bois
friche (quand repérable)
vallée avec cours d'eau (ripisylve)
Bourdoiseau
Les Gauthiers
La Perrotérie
Chanteloup
Le Chétif Bois (village)
Domaine de Villeger (Villegeai)
Villeberne
Villorget
Les Chaumes
COURS
Les Breux (hameau)
Le Pavillon
Les Patys
Métairie d'en Haut
Villepreuvoir (village)
Les Gâtines
Les Granges
Presle
Beauregard
les cultures céréalières et de chanvre s'implantent en terrain plat
les vignes s'implantent sur les pentes

©BE-AUA

Le territoire de Cosne qui s'étend au sud du Bourg possède un territoire avec des entités paysagères multiples : à l'est du territoire se trouvent les anciens boisements historiques comme le Bois Rabot, des cultures de vignes sur les pentes ainsi que les espaces de ripisylves qui bordent le Nohain situé en très léger contrebas. A l'Ouest les pentes des bords de bord de Loire portent également des vignes. Cette partie du territoire est marquée par un réseau important de petits cours d'eau venant rejoindre la Loire.

Les groupements se répartissent d'une part le long de la route de bord de Loire située sur le haut des berges et à proximité des petits cours d'eau descendant vers le fleuve, et d'autre part sur les pentes descendant vers le Nohain. Au centre s'étend un vaste espace agricole et des espaces de pâtures de part et d'autre des cours d'eau.

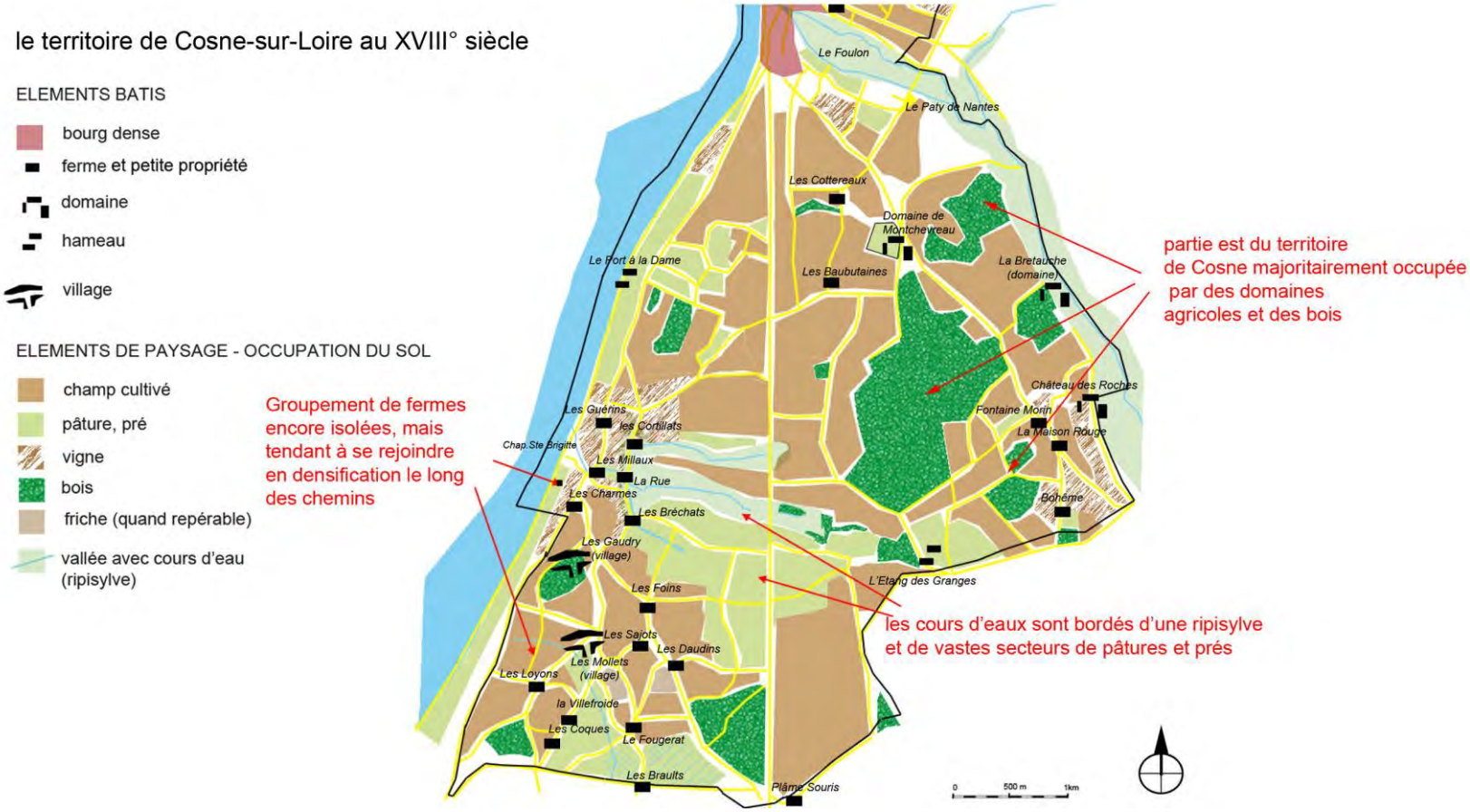


©BE-AUA

**Phase 3 . La structure urbaine actuelle**

Au cours du XIX° siècle la ville va voir s'implanter un ensemble de nouveaux équipements correspondants à sa nouvelle place administrative au sein
du département : un pont suspendu est édifié sur la Loire en 1833, deux ponts sur le Nohain (1862), le Palais de Justice et la sous-préfecture sont édifiés (1800), la gendarmerie, la gare (1860), la prison, la caserne (1876)...
Elle se dote également d'un ensemble d'espaces publics avec des places et des mails plantés en bord de Loire.
Au cours du XIX° siècle, une quinzaine de nouvelles voies vont être créées : les voies principales sont rayonnantes à partir de la périphérie de l'enceinte médiale, et les voies secondaires viennent ensuite « en barreau » les relier entre elles.
Trois nouvelles voies sont également créées en éventail à partir de la gare de Cosne, nouveau point de développement de la ville : la rue de 14 juillet, voie de perspective majeure sur le centre ville, et les deux voies latérales que sont les rues Victor Hugo et Gambetta.

Son essor économique profite de la fin de l'octroi (1885) et du rachat des ponts de la Loire entrainant l'abandon des taxes de passage en 1885. Toutefois, la grande industrie des forges ne résistera pas à l'évolution des techniques et à l'arrivée du chemin de fer qui fait péricliter la marine de Loire. Les forges fermeront définitivement en 1871. Une activité industrielle perdurera un temps sur le site avec la succession d'une clouterie, d'une blanchisserie, d'une fabrique de feutre, d'une cordonnerie et d'une usine de câbles électriques de 1941 à 1987, date à laquelle toute activité industrielle disparaît du site des forges.

La ville rachète ce site emblématique en 1905 et y fait construire une salle municipale et une médiathèque, tout en conservant l'ancien bâtiment des forges (réhabilité avec disparition des sheds) ainsi que le portail d'entrée des Forges Royales (restauré).

*Des tissus « mémoires » :*

On retrouve dans la morphologie urbaine actuelle les différentes périodes de constitution de la ville, avec des secteurs très dense dans les anciens espaces fortifiés, y compris les deux premiers faubourgs de Saint-Père et de Saint-Agnan. L e faubourg de la pêcherie qui s'est développé plus tardivement n'a jamais été contraint dans une enceinte ou par un fossé, il présente un front bâti sur rue dense avec encore des espaces de jardins au sein des îlots de taille réduite.

Le long des voies d'accès et en couture entre elle se trouve un tissu plus lâche en cœur d'îlot mais avec une densité importante sur rue qui identifient les développements des faubourgs du XIX° et les comblements entre les axes principaux.

Au XX° la densité bâtie va progressivement diminuer avec des fronts discontinus le long des voies, jusqu'à des secteurs entièrement diffus.

Les dernières évolutions sont celles des « enclaves » : lotissements, grands équipements et zones d'activité.

Parallèlement à ses évolutions, les secteurs plus ruraux ont subi une mutation plus douce grâce à la préservation des espaces agricoles. On trouve ainsi des groupements majoritairement préservés dans leur enveloppe d'origine au nord de la commune malgré un linéaire diffus qui vient les border. Le sud de la commune est lui beaucoup plus urbanisé autour des anciens groupements historiques, et la part d'ensembles pavillonnaires fait parfois totalement disparaître la lisibilité des éléments patrimoniaux.

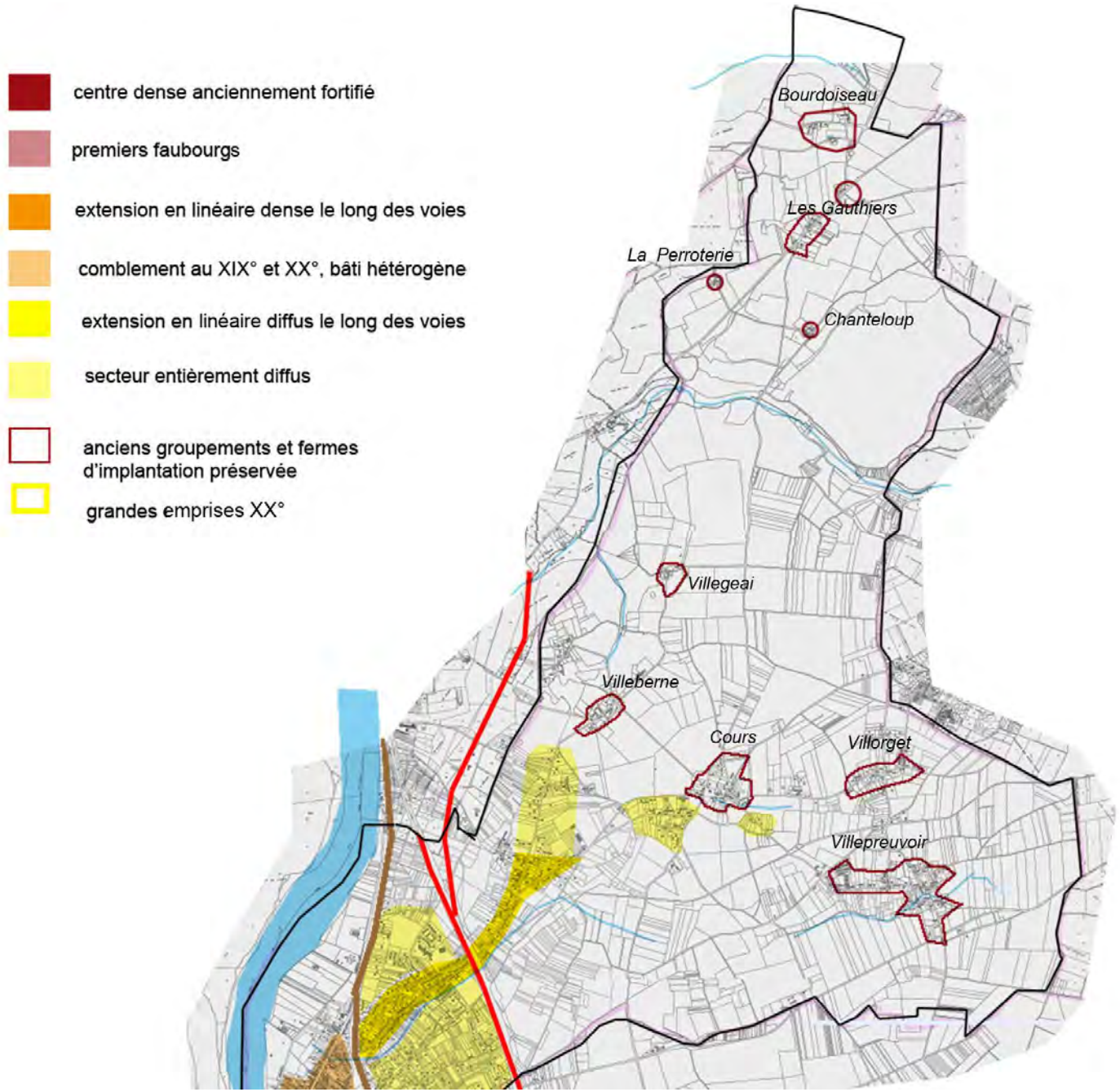
centre dense anciennement fortifié
premiers faubourgs
extension en linéaire dense le long des voies
comblement au XIX° et XX°, bâti hétérogène
extension en linéaire diffus le long des voies
secteur entièrement diffus
anciens groupements et fermes d'implantation préservée
grandes emprises XX°
Bourdoiseau
Les Gauthiers
La Perroterie
Chanteloup
Villegeai
Villeberne
Cours
Villorget
Villepreuvoir

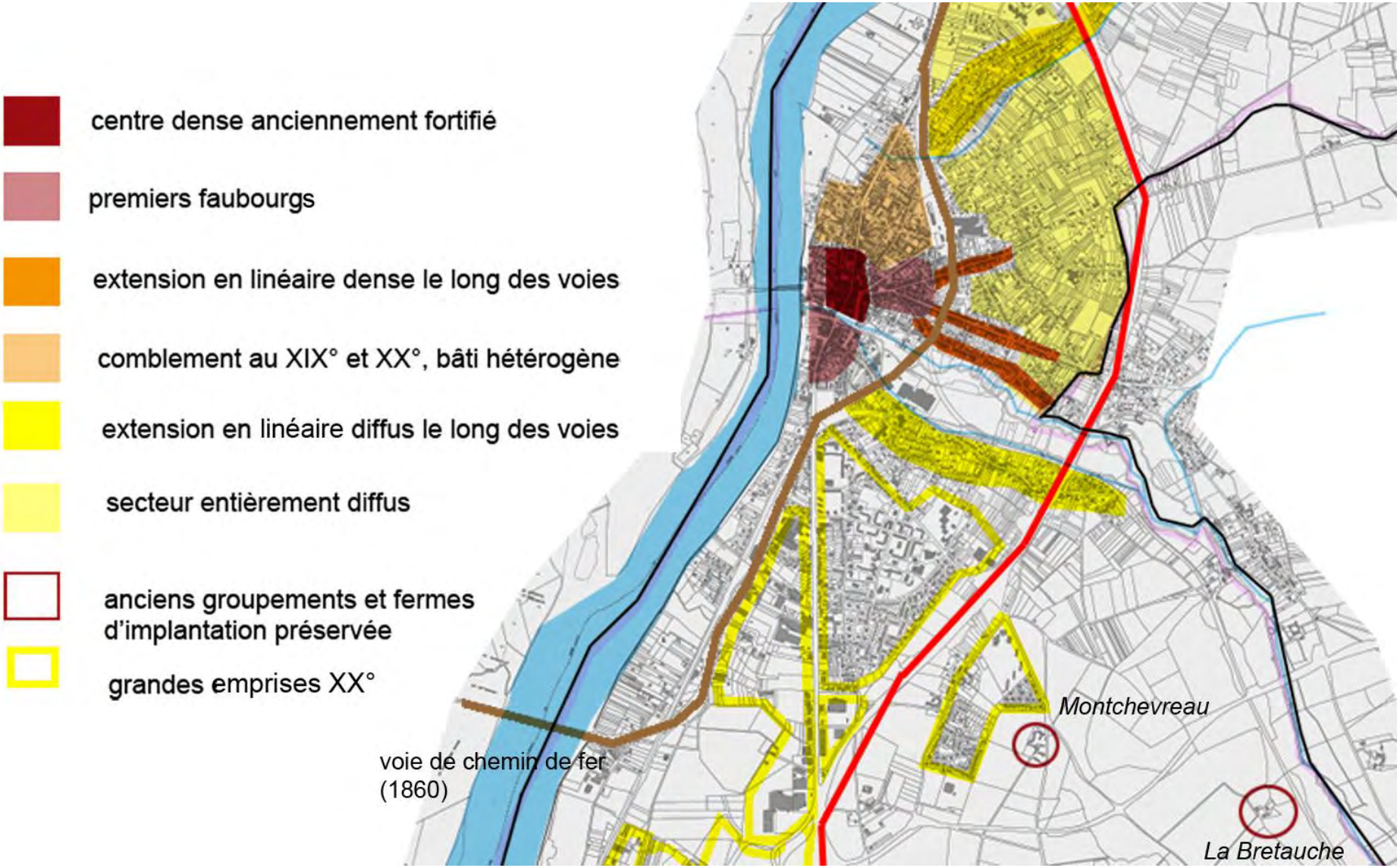
centre dense anciennement fortifié
premiers faubourgs
extension en linéaire dense le long des voies
comblement au XIX° et XX°, bâti hétérogène
extension en linéaire diffus le long des voies
secteur entièrement diffus
anciens groupements et fermes d'implantation préservée
grandes emprises XX°
voie de chemin de fer (1860)
Montchevreau
La Bretauche

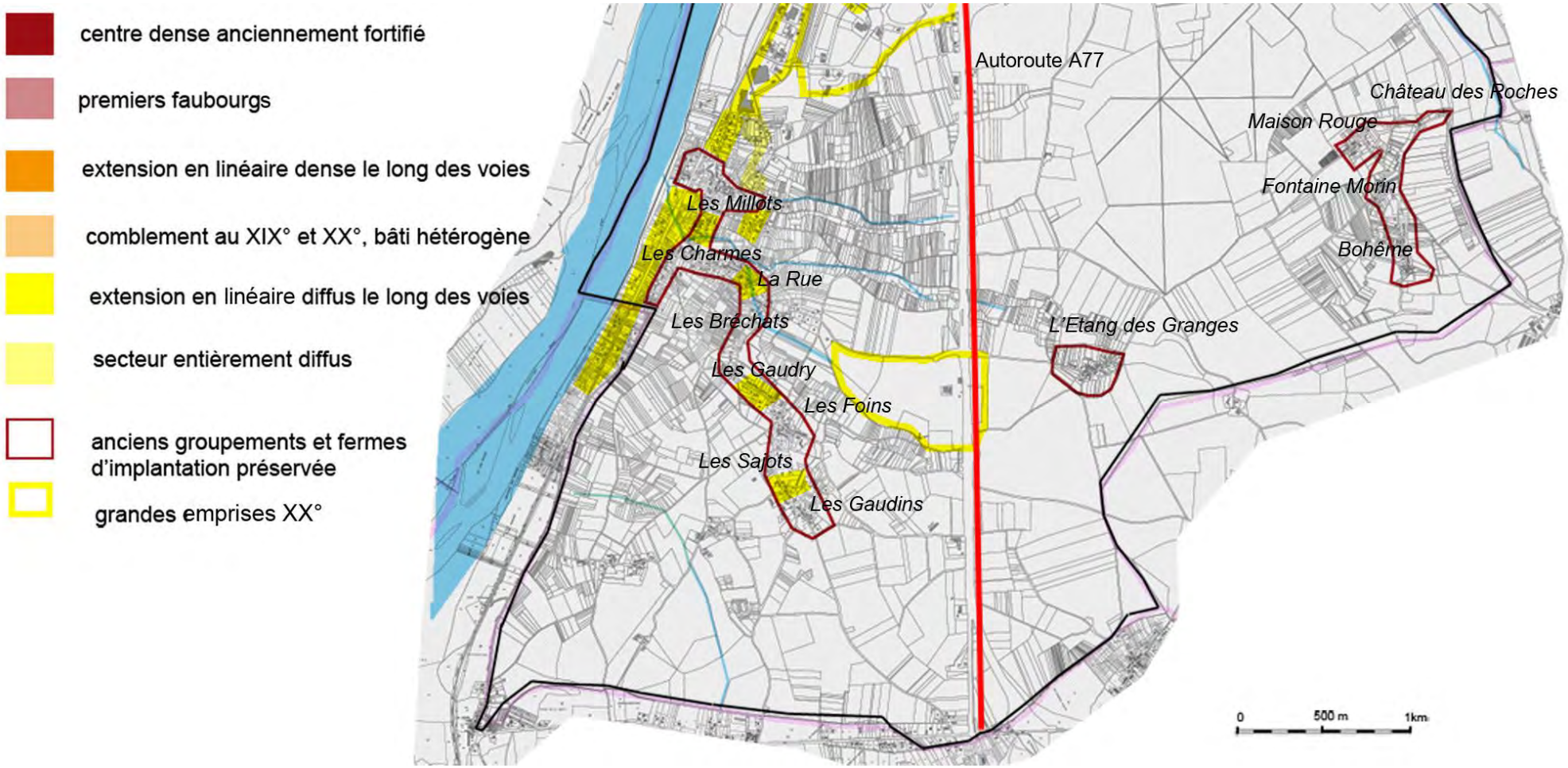
centre dense anciennement fortifié
premiers faubourgs
extension en linéaire dense le long des voies
comblement au XIX° et XX°, bâti hétérogène
extension en linéaire diffus le long des voies
secteur entièrement diffus
anciens groupements et fermes d'implantation préservée
grandes emprises XX°
Autoroute A77
Château des Roches
Maison Rouge
Fontaine Morin
Bohême
Les Millots
Les Charmes
La Rue
Les Brechats
L'Etang des Granges
Les Gaudry
Les Foins
Les Sajots
Les Gaudins
0
500 m
1km

## LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE – INTEGRALEMENT EN SECTEUR AVAP

**Vestiges archéologiques - source ZPPAUP (pas de mise à jour des données par le Service Régional de l'Archéologie.**

La construction vers le XIIIe siècle de remparts ceinturant la ville amena une réduction et une concentration de la surface bâtie, les faubourgs extra muros étant peu étendus et souvent eux-mêmes dotés de leurs propres remparts (faubourgs Saint Agnan et Saint Père). Aussi le quartier de la Pêcherie, qui était situé entre la ville médiévale et la Loire, est-il encore actuellement la zone urbaine centrale la moins dense : de grands jardins, parcs ou cours, atteignant parfois 1000 m2, y sont libres de construction et recèlent certainement d'abondants vestiges archéologiques (cf. inventaire des sites en annexe).
La réserve foncière municipale est très réduite dans cette zone archéologiquement prometteuse et les terrains menacés par des projets d'urbanisme sont peu nombreux.
La principale menace qui pèse sur de nombreuses parcelles est l'éventualité d'aménagements discrets qui rendraient inaccessibles pour longtemps les couches archéologiques : de telles opérations, nombreuses ces dernières années, sont le fait de particuliers et, bien souvent, ne sont pas justiciables d'une demande de permis de construire (coulage de dalles de béton, construction de piscines privées, approfondissement de caves,...), ce qui interdit d'en être informé à l'avance.

Ces vestiges se trouvent intégralement en secteur ZPPAUP et seront également intégrée dans le territoire couvert par l'AVAP.

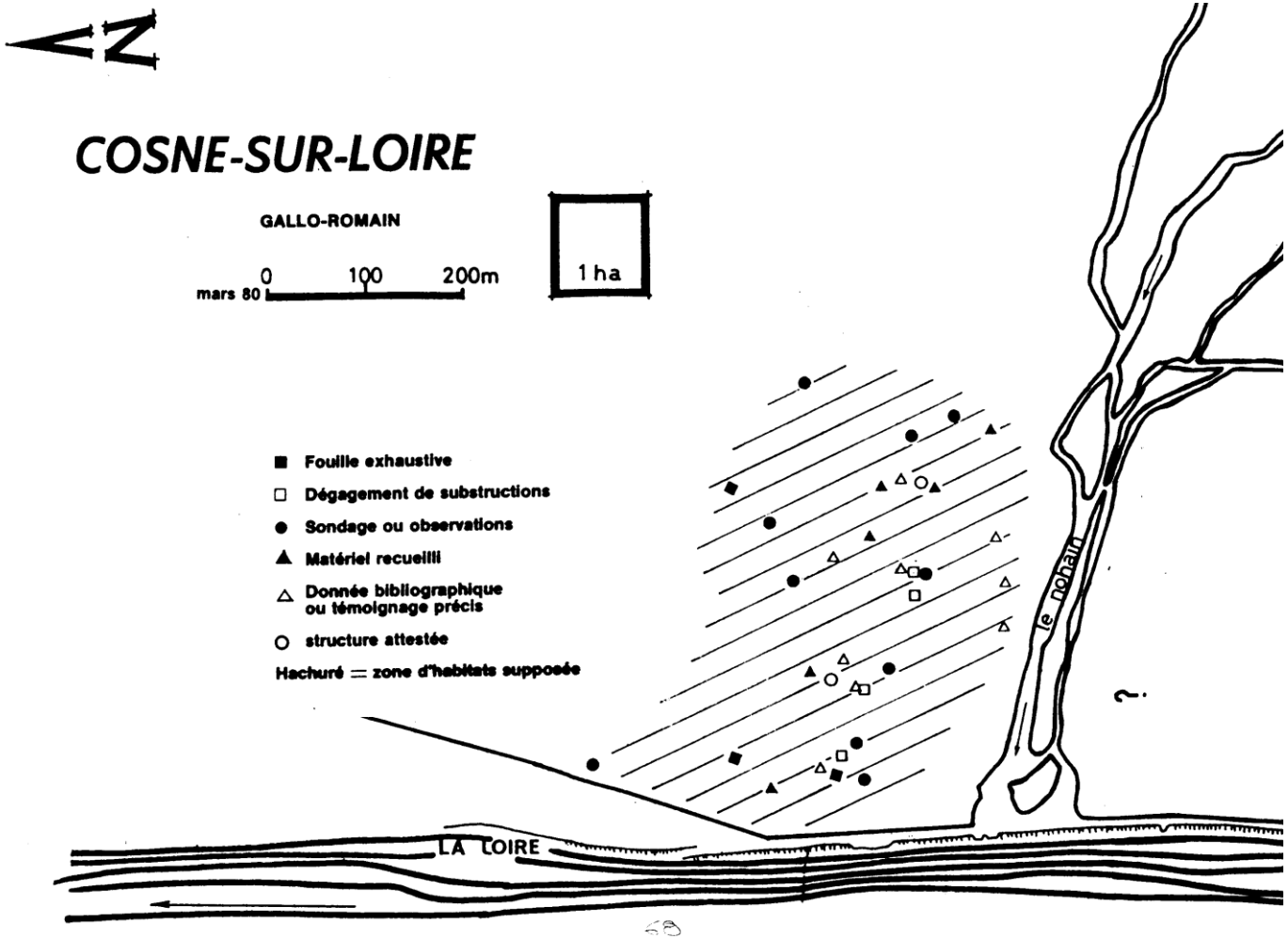
N
COSNE-SUR-LOIRE
GALLO-ROMAIN
0 100 200m
mars 80
1 ha
Fouille exhaustive
Dégagement de substructions
Sondage ou observations
Matériel recueilli
Donnée bibliographique ou témoignage précis
structure attestée
Hachuré = zone d'habitats supposée
le nohain
LA LOIRE

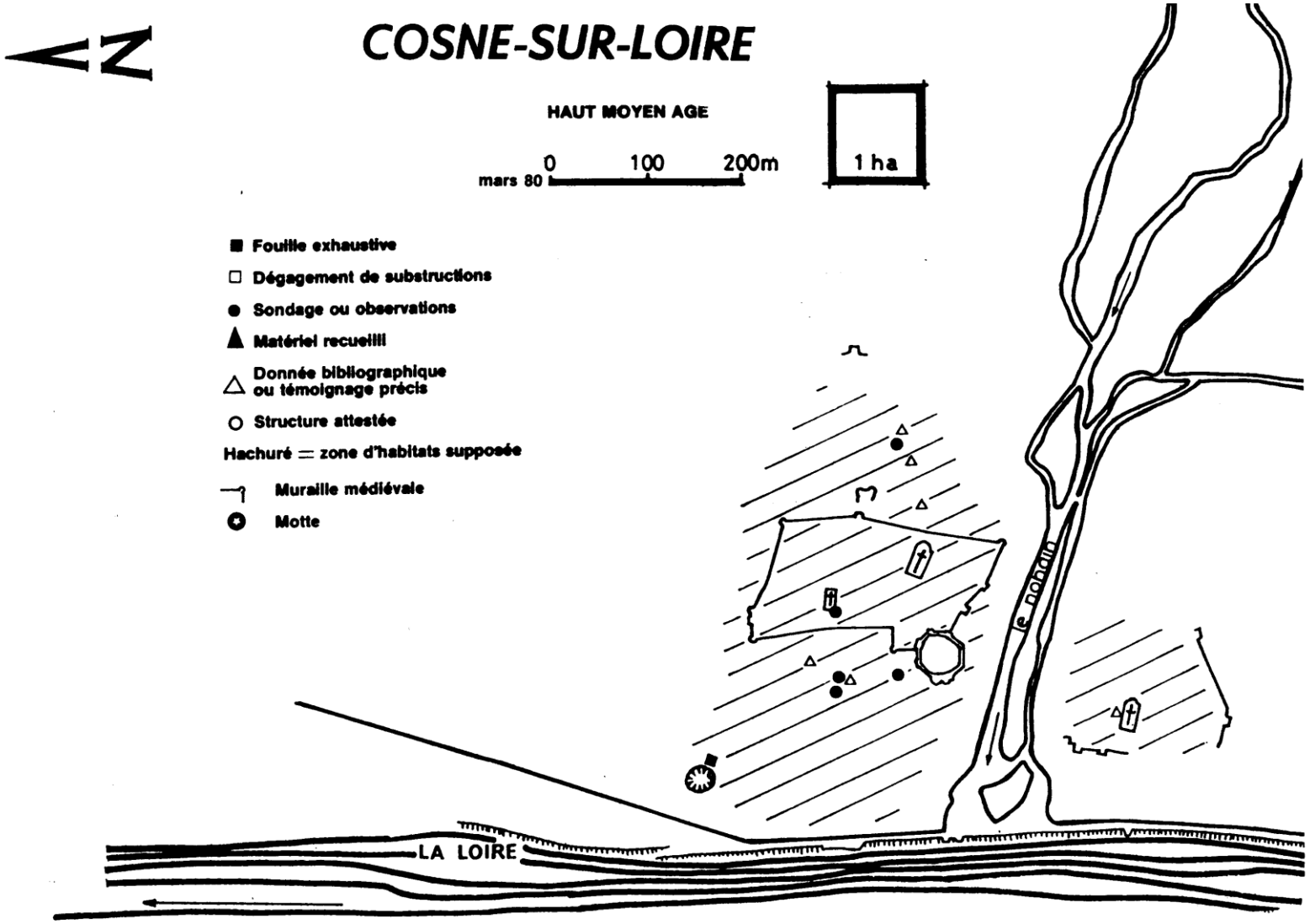
N
COSNE-SUR-LOIRE
HAUT MOYEN AGE
0 100 200m
mars 80
1 ha
Fouille exhaustive
Dégagement de substructions
Sondage ou observations
Matériel recueilli
Donnée bibliographique ou témoignage précis
Structure attestée
Hachuré = zone d'habitats supposée
Muraille médiévale
Motte
le nodain
LA LOIRE

## Sites gallo-romains

1. Rue E.-Pelletan, cf. Biblio n° 4 (localisation exacte
△ imprécise, section AC), début XIX^e siècle, « une salle de bains enduite de stuc » (habitation ou bain privé gallo-romain avec adduction d'eau sous plomb) [3].

2. Quai Jules-Moineau (parcelle AM 212), 1864, lors
△ de la construction de l'hôtel de ville découverte de plats en argent (gallo-romains ?) vendus par décision du conseil municipal [4].

3. 5, rue Chollet (parcelles AC 242-243), fin XIX^e siècle,
▲ 3 fragments lapidaires : partie inférieure d'un couple éduen (Espérandieu, n° 9102), torse militaire (Espérandieu, n° 9102), tête de cheval (Espérandieu, n° 9103), collections du musée municipal de Cosne-sur-Loire [5].

4. Dans un puits comblé (localisation inconnue),
▲ fin XIX^e siècle, statuette de déesse-mère assise devant une table (Espérandieu, n° 1547), collections du musée du Berry à Bourges.

5. 12, rue du Commerce (parcelle AM 133), fin
△ XIX^e siècle, lors du creusement d'un puits perdu, tuiles romaines à 5 m de profondeur [6].

6. Rue Chollet, 1907, lors des travaux d'adduction
△ d'eau, nombreux fragments de céramique gallo-romaine et monnaies romaines du I^er au III^e siècle [6].

7. 1, rue Chollet (parcelle AC 238), 1924, matériel
△ gallo-romain abondant (céramique plus ou moins précoce, un petit buste avec torque disparu depuis) [5].

8. 39-41, rue Saint-Jacques (parcelle AM 118), vers
△ 1930 puis vers 1942, mobilier gallo-romain précoce abondant trouvé en approfondissant une cave moderne.

9. 1-3, rue du Commerce (parcelle AC 127), 1937,
▲ à l'occasion du creusement d'une cave, destruction d'une riche stratigraphie médiévale et gallo-romaine jusqu'à près de 6 m de profondeur (fosses à déblais?) [7].

10. 3, rue Saint-Jacques (parcelle AM 36), vers 195?,
△ fragments de céramique recueillis lors de l'aménagement d'une cuve à bière.

11. 9, boulevard de la République (parcelle AM 205),
△ 1961, remblais gallo-romains excavés par le creusement d'une salle des coffres (une déesse-mère en terre blanche dans la collection Testard).

12. 1, rue Chollet (parcelle AC 239), 1962, un mur
○ gallo-romain de 0,60 m de puissance à 1,20 m de profondeur trouvé lors de l'aménagement d'un bassin.

13. 28, boulevard de la République (parcelle AM 135),
○ avril 1963, destruction de 2 fours de potier gallo-romains à l'occasion du creusement d'un sous-sol [7].

14. 15, rue du Commerce (parcelle AC 120), 1965,
▲ lors de l'aménagement d'une cave, destruction d'un dépotoir de potier gallo-romain (en rapport avec les fours précédemment signalés?) [7].

15. 3-7, rue du Général-Leclerc (parcelle AC 147),
△ 1966, découverte d'une stratigraphie comportant plusieurs niveaux de sols d'occupation en creusant un sous-sol sous un magasin.

16. Rue Pelletan (section AC), fin 1967-début 1968,
▲ à l'occasion de la réalisation de la première tranche du réseau d'assainissement, destruction de couches gallo-romaines contenant un abondant matériel céramique [7].

17. Rue Pelletan, devant le palais de justice (parcelle
● AC 201), avril 1968, pendant les mêmes travaux stratigraphie gallo-romaine mise en évidence [7].

18. Devant les n°s 31-33, rue Saint-Jacques (parcelles
● AM 115-116), mai 1968, dans une tranchée ouverte à la suite d'une explosion de gaz, céramique gallo-romaine entre 1 et 2 m de profondeur [7].

19. Angle rue du Général-Leclerc — rue du Ponceau
● (parcelle AC 269), mai 1970, dans les fondations d'un magasin à grande surface, stratigraphie gallo-romaine en place sur 1,50 m d'épaisseur [7].

20. Rue du Trésorier (parcelle AC 269), juillet 1970,
■ fouille de sauvetage d'une cave gallo-romaine de la fin du IIe siècle trouvée pendant les mêmes travaux [7-8].

21. Devant le n° 1 rue de Veaugues (parcelle AM 141),
● avril 1972, lors de travaux GDF, effraction de couches gallo-romaines du Ier siècle assez riches [7-9].

22. Devant le n° 18 rue de Veaugues (parcelles AM
△ 158-159), avril 1972, pendant les mêmes travaux découverte de remblais gallo-romains du IIe siècle [7].

23. 13, avenue du 14-juillet (parcelle AD 443), avril
● 1972, à l'occasion de la construction d'un petit immeuble, mise en évidence de remblais gallo-romains du Ier siècle assez riches [7].

24. 6, rue Claude-Tillier (parcelle AC 143), mars 1973,
● couche peu épaisse de remblais gallo-romains au contact du sol naturel percée par une très importante fosse-dépotoir médiévale [7-10].

25. Rue Boileau-angle rue E.-Pelletan (face parcelle
■ AC 227), mai 1973 puis août 1974, petite maison gallo-romaine semi-enterrée fouillée presque entièrement et datable de la fin du IIIe siècle [7-11].

26. 8, rue Boileau (parcelle AC 228), mai 1973, à cheval
□ sur rue et trottoir, un mur gallo-romain de 0,70 m d'épaisseur avec un dallage en pierres contigu comportant une base de colonne sculptée en remploi [7-11].

27. Sous le trottoir du 1, rue Chollet (parcelle AC 238),
□ fin mai 1973, dégagement d'un sol bétonné gallo-romain en béton de tuileaux (IVe siècle?) [7].

28. 4, rue L.-Pâris (parcelles AM 72-73), juin 1973 puis
● juillet 1975, lors des travaux de construction de la Maison médicale, puis en sondage, découverte de remblais gallo-romains épars remaniés par des aménagements postérieurs [7].

29. 12, quai du Sanitas (parcelle AC 14), janvier 1974,
● à l'occasion de l'approfondissement d'un garage, effraction de couches gallo-romaines [7].

30. 24, boulevard de la République (parcelle AM 147),
△ mai 1975, lors de l'approfondissement d'une cave, destruction de couches gallo-romaines précoces assez riches avec quelques éléments du IIIe siècle [7].

31. 7, rue du Donjon - place Dauphine (parcelle AC 260),
■ août 1975 et août 1976, fouille exhaustive de 2 caves gallo-romaines (fin du Ier s. et IIe s.), une pièce à sol bétonné et très riche mobilier gallo-romain précoce et plus tardif [7-12].

32. 37, rue Saint-Jacques (parcelle AM 117), septembre
□ 1975, lors de l'approfondissement d'une cave, découverte de couches de remblai gallo-romaines sur toute la surface et d'une fosse-dépotoir avec un riche mobilier du Ier siècle [7-13].

33. Face au 16, rue de Veaugues (parcelle AM 157),
● avril 1978, à l'occasion d'un branchement GDF et d'un raccordement à l'égout, découverte de couches gallo-romaines du IIe siècle plus ou moins brûlées.

34. Parking du palais de justice, sur l'emplacement
● d'un sequoia arraché (parcelle AC 201), février 1980, sol pavé gallo-romain avec trou de poteau [7].

35. 2, rue des Chapelains (parcelle AM 113), février
□ 1980, aménagement d'une cave dégagement d'une fosse à déblais du IIe siècle (?).

## Sites du haut Moyen Âge

1. Cimetière Saint-Agnan, XIXe siècle, lors du nivel-
△ lement après désaffectation, découverte de sarcophages en pierre et en plomb nombreux [5].

2. Rue de Veaugues, fin XIXe siècle, découverte non
△ localisée d'inhumations en pleine terre correspondant à une nécropole du haut Moyen Âge [6].

3. Rue des Ponts - rue Chollet, 1907, lors des travaux
△ d'adduction d'eau, mise au jour de sarcophages en calcaire [5-6].

4. Impasse de Veaugues (parcelle AC 152) et boulevard
△ de la République (parcelle AC 150), vers 1920 puis en 1950, découverte de sarcophages.

5. Angle rue Chollet - rue des Ponts (devant parcelle
△ AC 198), 1968, mise au jour d'un sarcophage sur l'emplacement d'une borne d'incendie.

6. Rue Pasteur, face au n° 3 (parcelle AC 162), décem-
○ bre 1970, lors de travaux GDF, mise au jour d'une chaussée pavée du haut Moyen Âge et de la fondation de l'état préroman ou roman de la chapelle Notre-Dame de Galle à 1,10 m sous le sol [7].

7. Rue de Veaugues face aux parcelles AM 141 à 143,
● avril 1972, mise au jour lors de travaux GDF, de 19 inhumations en pleine terre datées au 14 C du début du Xe siècle [9].

8. Sous le trottoir devant le 1, rue Chollet (parcelle
● AC 238), fin mai 1973, découverte d'une inhumation creusée dans un sol bétonné gallo-romain [7].

9. 4, rue L.-Pâris (parcelle AM 73), juillet 1975, lors
● d'un sondage dans le sous-sol de la Maison médicale dégagement de 2 fosses rectangulaires avec trous de poteau et d'une fosse dépotoir datables du haut Moyen Âge [7].

10. 7, rue du Donjon - place Dauphine (parcelle
● AC 260), août 1975 et août 1976, localisation et fouille de 10 fosses dépotoirs des IXe (une datation 14 C environ 800 A.C.) et Xe siècles et mise en évidence du fossé d'une motte du haut Moyen Âge [7-13].

11. Devant le n° 2 rue Chollet (parcelle AC 199),
□ février 1980, découverte d'un sarcophage recoupé par une canalisation de gaz à 0,60 m de profondeur [7].

*Alain BOUTHIER.*

## DE LA ZPPAUP A L'AVAP – REDEFINIR ET RECENTRER LES ENJEUX

La mise en révision de la ZPPAUP découle de difficultés d'application avec le blocage de certains dossiers, notamment en zone d'activité. A l'inverse, la spécificité des secteurs de hameaux ruraux n'étaient pas protégée.

Deux raisons à cela :

- Le périmètre défini par la ZPPAUP englobait des secteurs de pavillonnaires récents en mitages et en tissus décousus sur lequel s'appliquait le règlement du secteur dit « de transition ».
- Ce même règlement s'appliquait aussi bien aux pavillonnaires, qu'aux zones d'activités ou aux hameaux ruraux et ne permettait donc pas la préservation de l'habitat rural traditionnel ni la préservation de son enveloppe bâtie historique.

Il n'y avait enfin aucune protection concrète dans le secteur de paysage ni de prise en compte du facteur environnemental au niveau paysager.

La servitude de ZPPAUP n'ayant pas eu non plus cette vocation : il n'y avait aucune prise en compte des énergies renouvelables et de leur possibilité d'intégration, ni de prise en compte du développement durable.

Pour ces multiples raisons, la mise en révision de la servitude a été décidée.
La ZPPAUP ayant fait l'objet d'une étude approfondie, nous avons ensuite étudié au cas par cas les périmètre qui méritait d'être ajustés et les nouveaux secteurs identitaires à définir.

Les planches ci-après montrent le cheminement de la réflexion et les choix qui ont été faits.

## *COMPARATIF ZONAGE ZPPAUP ACTUEL / REPERAGE*

### *- CENTRE -*

**Prise en compte d'un secteur «historique» large intégrant les voies d'accès des faubourgs sur une longue portion jusqu'au secteur dit «d'entrée de ville»**

**Prise en compte des secteurs d'habitat diffus et d'équipement.**
**Intégration de la voie ferrée dans un secteur ZPPAUP**
**Intégration des places en bord de Loire non cadastrées dans le secteur naturel.**

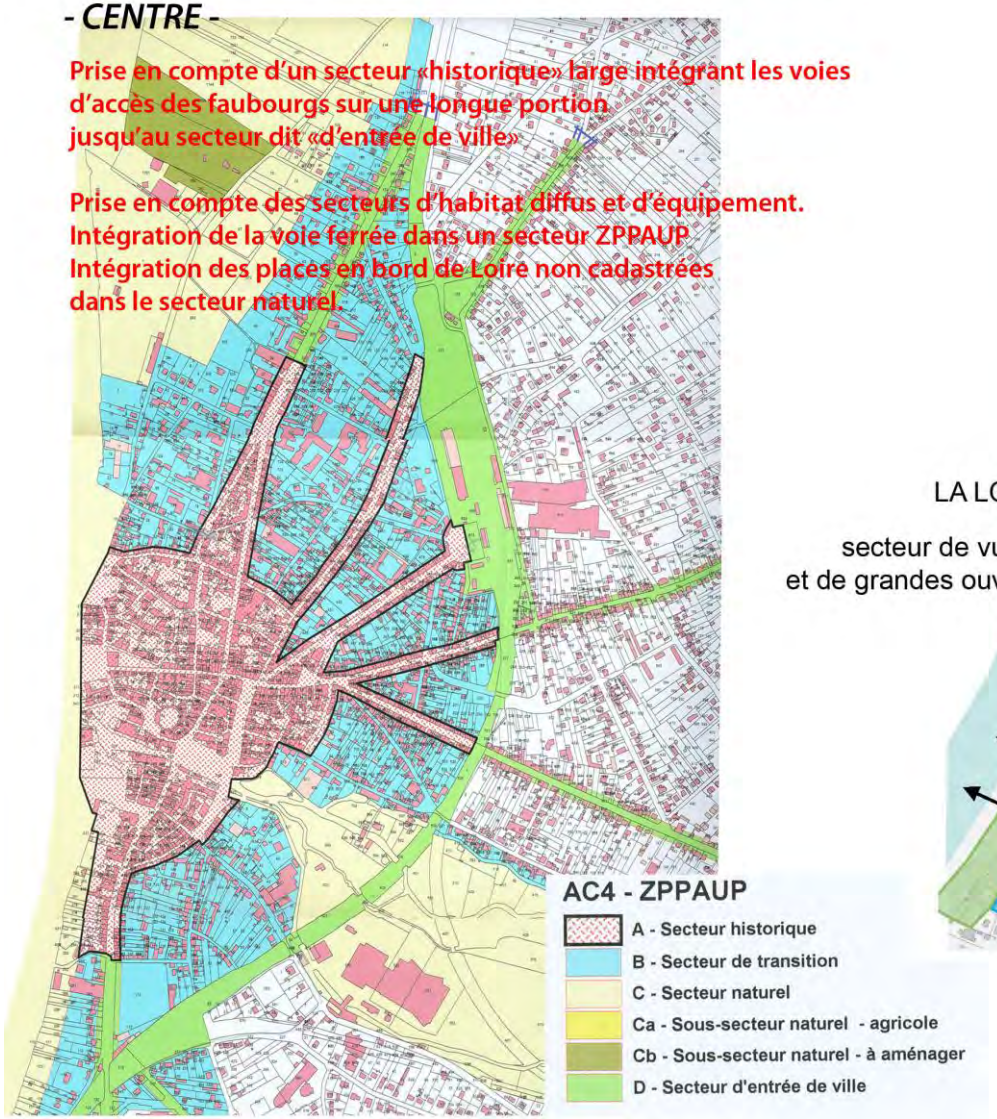


**Repérage d'élément d'intérêt patrimonial limité aux secteurs cohérents au niveau historique mais également au niveau bâti et urbain.**

**Intégration des places dans le système urbain**

**Intégration d'une spécificité de voie de faubourg**

## *REFLEXIONS SUR LE ZONAGE A.V.A.P.*

**éléments de repérage typologique - en cours**

- maison de ville
- maison de bourg - XVIII _ XIX°
- équipement XIX°

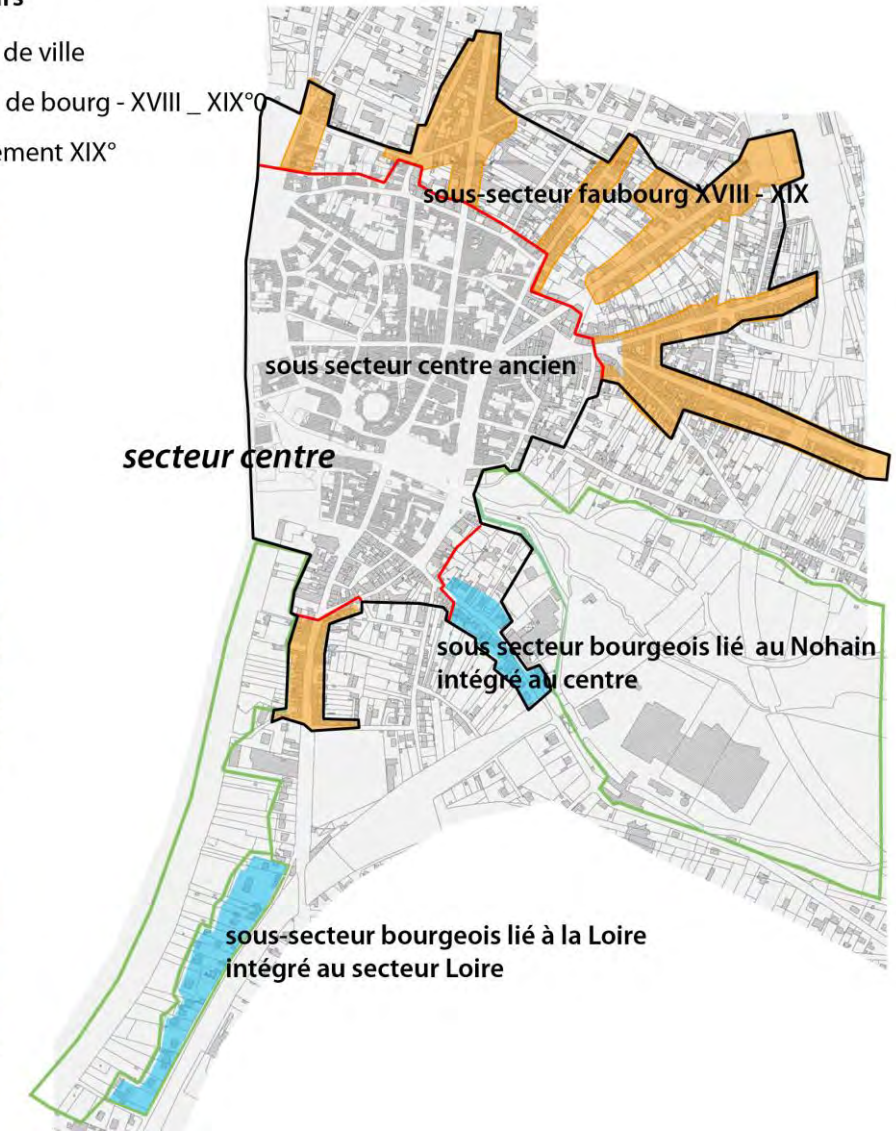

## *COMPARATIF ZONAGE ZPPAUP ACTUEL / REPERAGE*

## SECTEUR DE COURS

**Prise en compte d'un secteur large aux occupations diverses, notamment les ensembles anciens, les secteurs pavillonnaires et les franges non bâties**

**Pas de différenciation des caractères de bâti et des ensembles identitaires dans le zonage proposé**

**Limitation des secteurs de qualité patrimoniale en fonction de particularités bâties et de la cohérence des ensembles : regroupements, élément isolé, espace central...**

**Prise en compte de l'espace de paysage «ouvert» lié au hameau permettant la perception de la silhouette spécifique du centre ancien.**

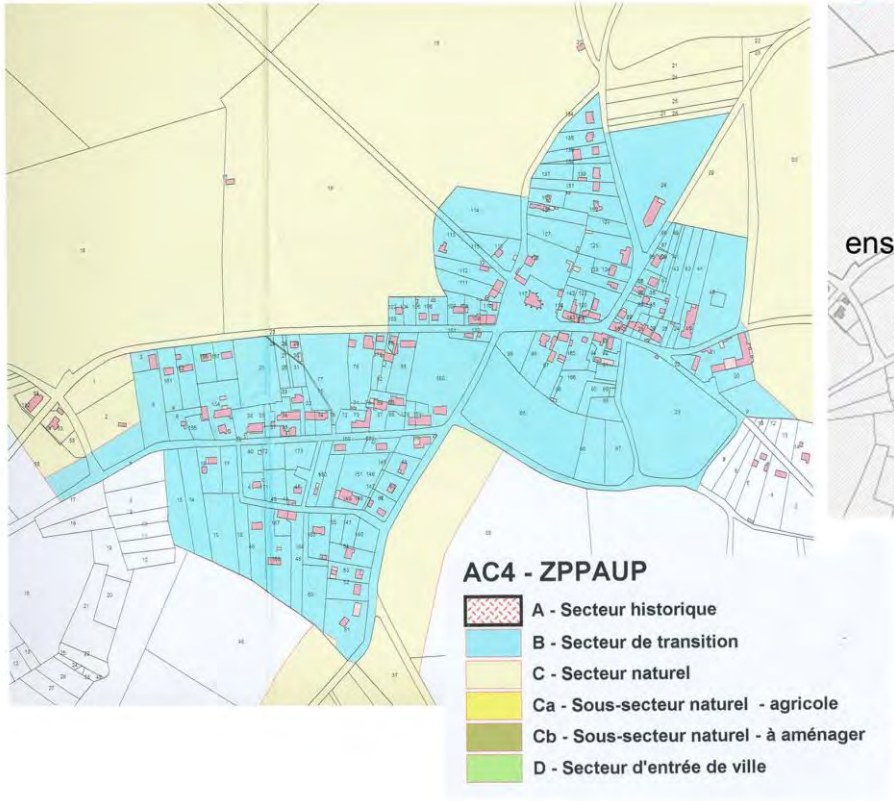


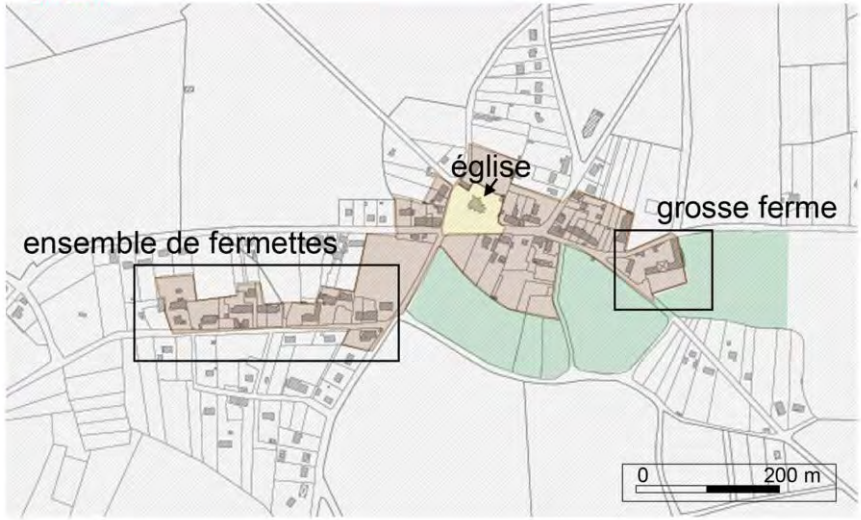


hameau rural

cour commune, espace public ou place

secteur de paysage lié au hameau

## *PROPOSITION DE ZONAGE A.V.A.P.*

## SECTEUR DE COURS

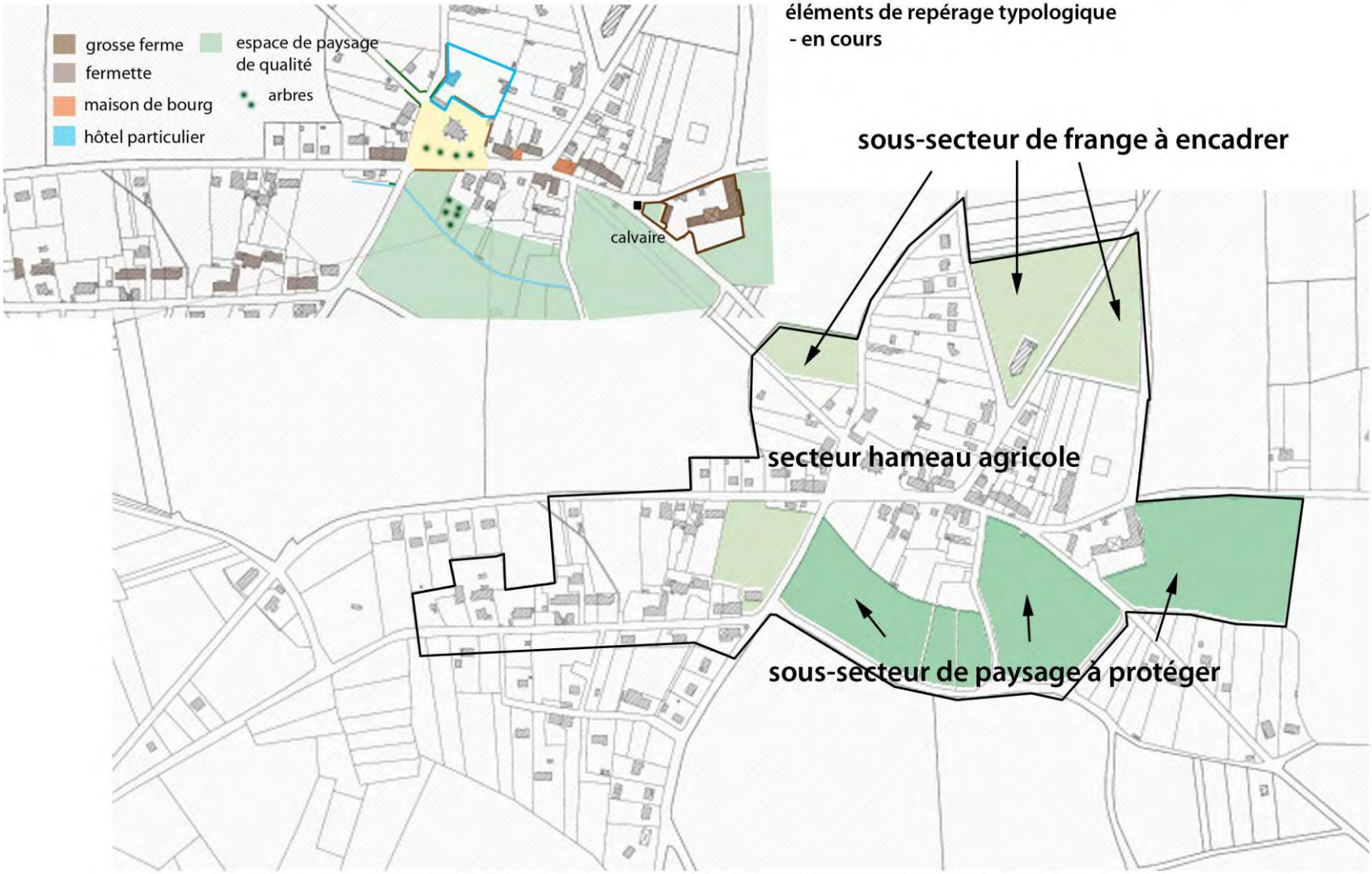

## *COMPARATIF ZONAGE ZPPAUP ACTUEL / REPERAGE*

## SECTEUR DE VILLECHAUD

**Prise en compte d'une densité bâtie**
**Pas de différenciation des caractères de bâti et des ensembles identitaires**
**dans le zonage proposé**

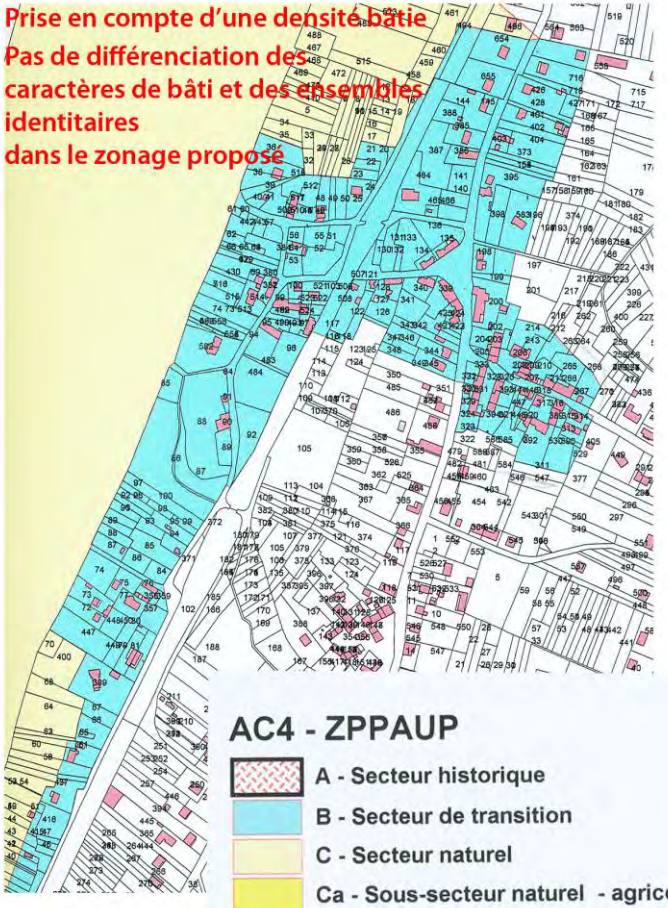

**AC4 - ZPPAUP**

- A - Secteur historique
- B - Secteur de transition
- C - Secteur naturel
- Ca - Sous-secteur naturel - agricole
- Cb - Sous-secteur naturel - à aménager
- D - Secteur d'entrée de ville

**Limitation des secteurs de qualité patrimoniale en fonction de particularités bâties et des systèmes composés présents sur le secteur et spécifiques.**

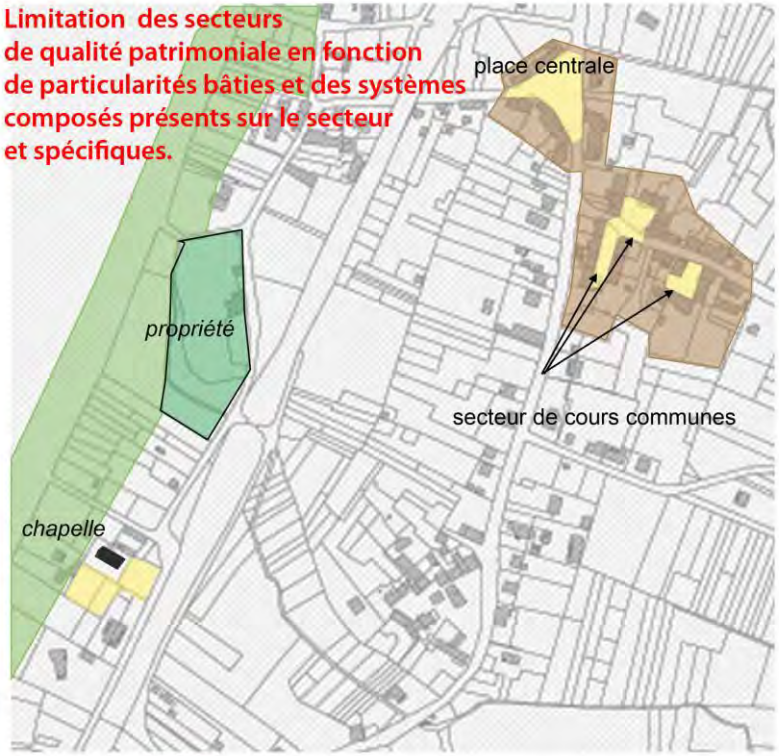


- propriété - domaine clos de mur et boisé
- hameau rural
- cour commune, espace public ou place
- enveloppe paysagère Loire

## *PROPOSITION DE ZONAGE A.V.A.P.*

## SECTEUR DE VILLECHAUD

**éléments de repérage typologique**
**- en cours**

ferme - bâti rural
parc - jardin
espace commun
clôture de qualité (mur, grilles)
puits

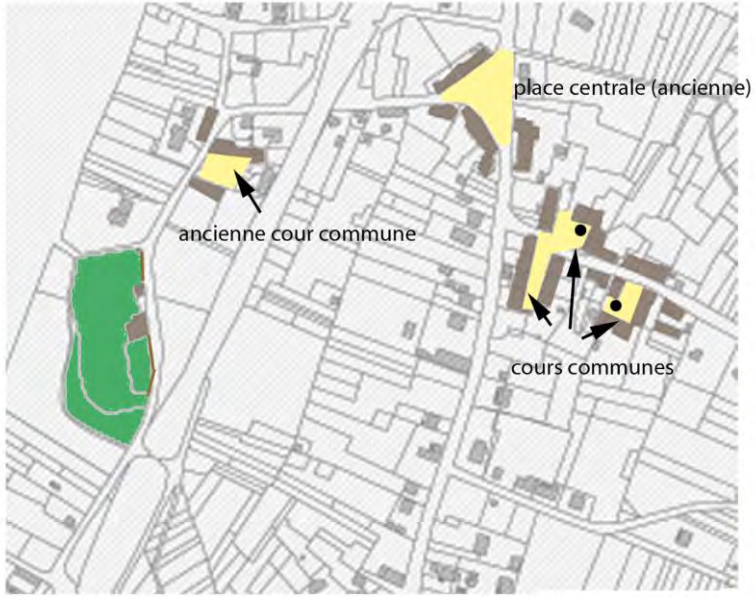


**conservation du principe d'une zone «naturelle», mais spécificité de la zone paysagère de bord de Loire - prise en compte des jardins sur Loire qui sont retirés à l'ancienne zone «de transition»**

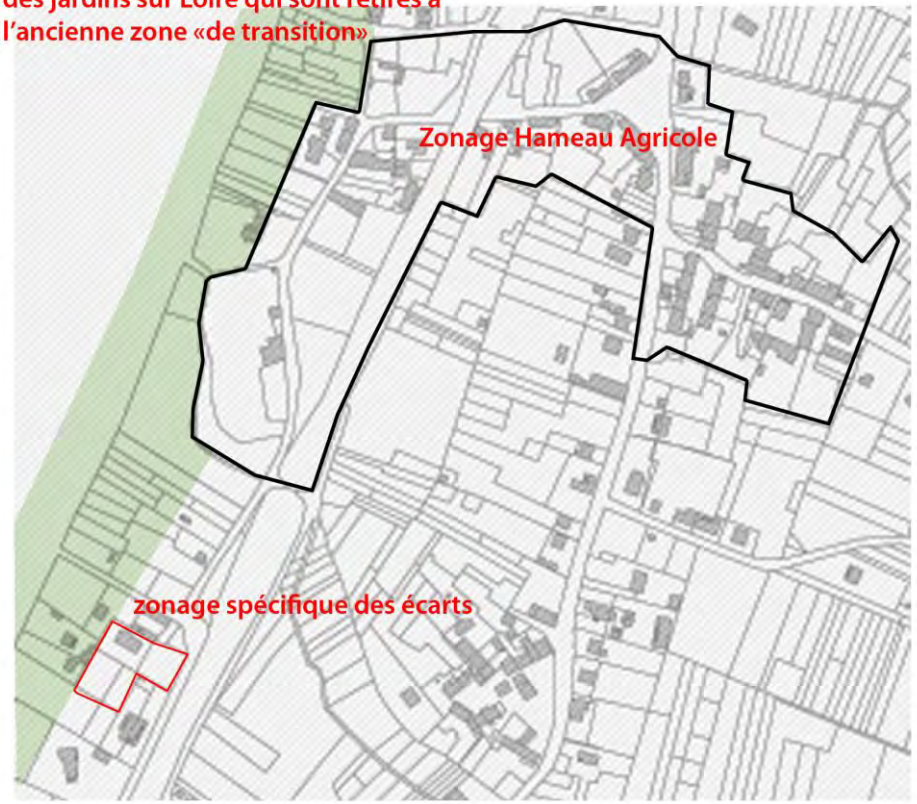

## *COMPARATIF ZONAGE ZPPAUP ACTUEL / REPERAGE*

## SECTEUR DE VILLEPREVOIR

**Prise en compte d'un secteur resserré aux occupations diverses, notamment les ensembles anciens, les hangars d'activité récents. Certains éléments sont exclus : ferme à l'ouest.**

**L'espace agricole en contact immédiat n'est pas intégré à la structure du hameau.**

**Pas de différenciation des caractères de bâti et des ensembles identitaires dans le zonage proposé**

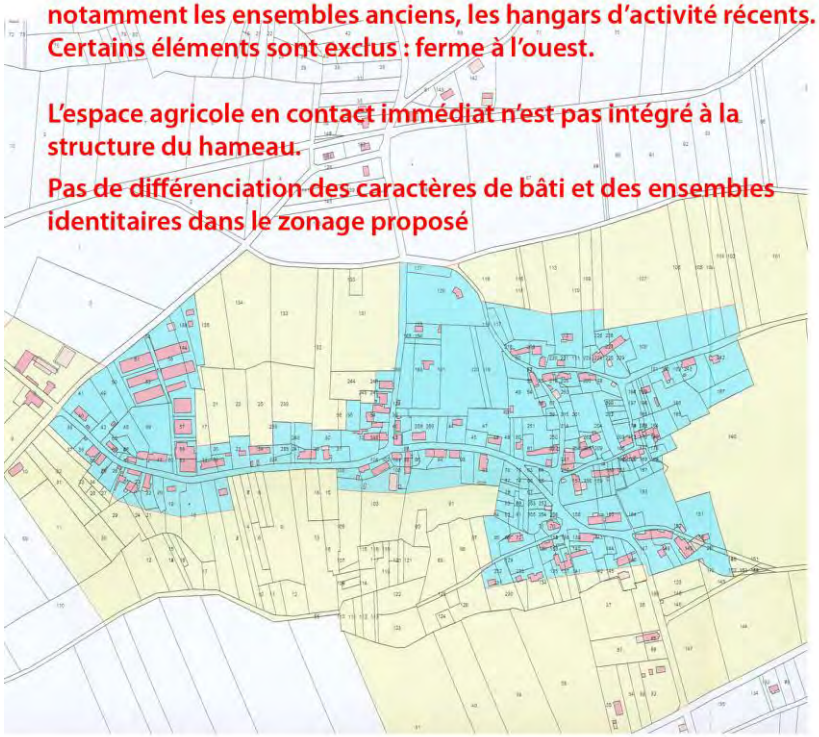

**AC4 - ZPPAUP**

- A - Secteur historique
- B - Secteur de transition
- C - Secteur naturel
- Ca - Sous-secteur naturel - agricole
- Cb - Sous-secteur naturel - à aménager
- D - Secteur d'entrée de ville

**Limitation des secteurs de qualité patrimoniale en fonction de particularités bâties et de la cohérence des ensembles**

**Prise en compte de l'espace de paysage «ouvert» lié au hameau permettant la perception de la silhouette spécifique du centre ancien.**

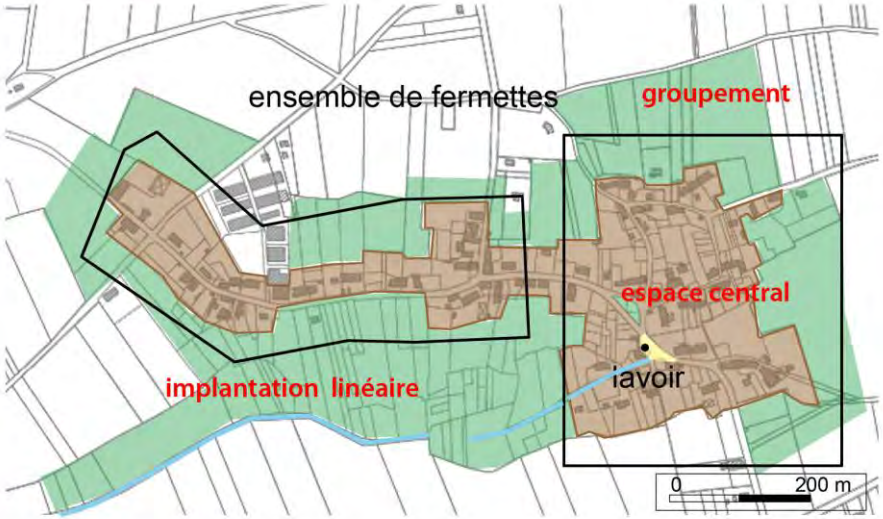


- hameau rural
- cour commune, espace public ou place
- secteur de paysage lié au hameau

## *PROPOSITION DE ZONAGE A.V.A.P.*

## SECTEUR DE VILLEPREVOIR

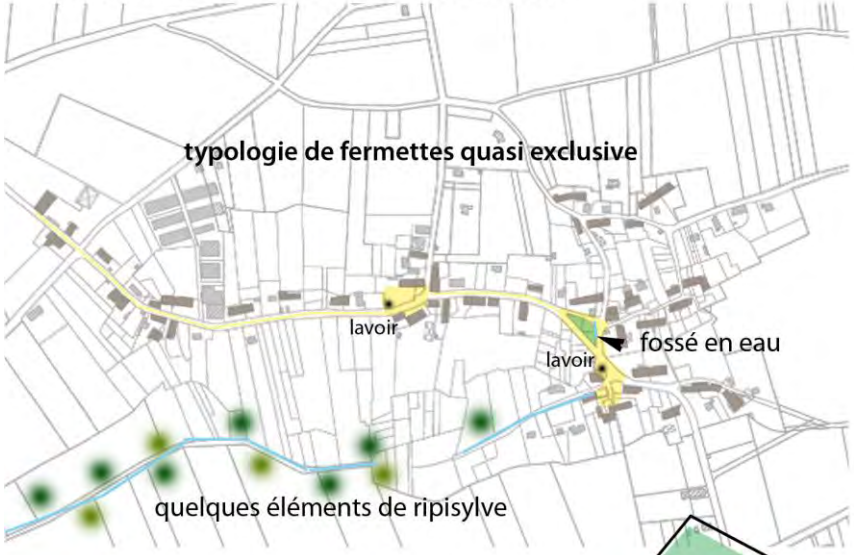


**éléments de repérage typologique - en cours**

fermette

**élément de ripisylve**

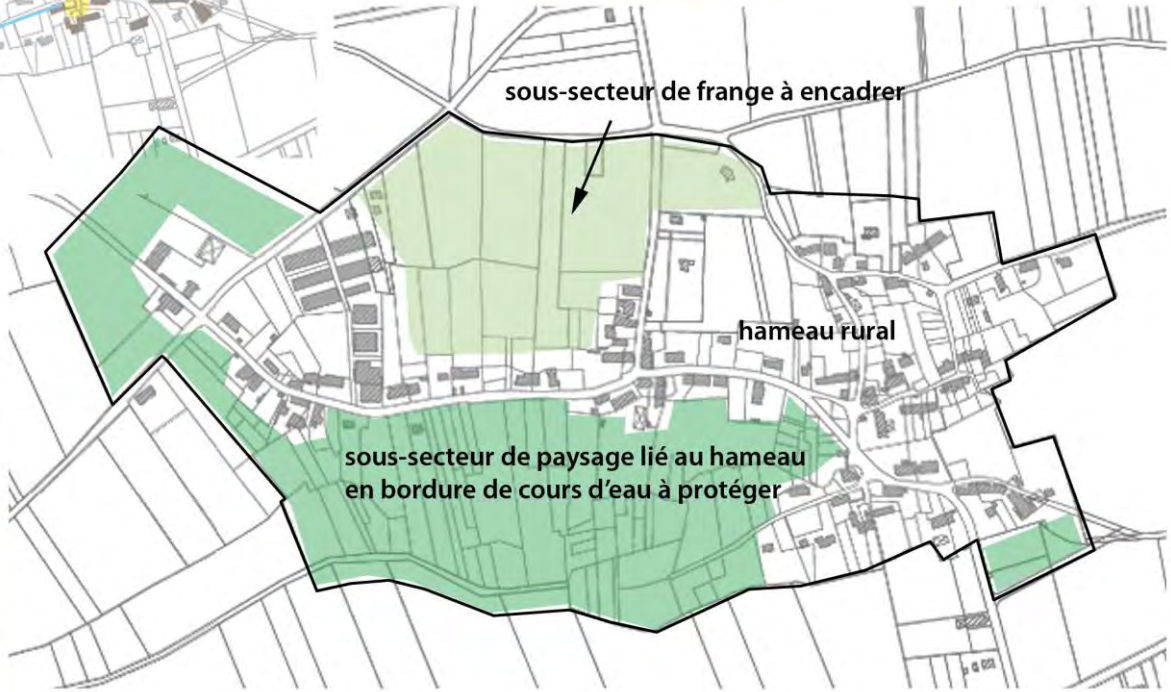

Le périmètre des abords qui était suspendu dans et hors du périmètre de la ZPPAUP s'est vu à nouveau porté à l'extérieur du périmètre avec le passage en AVAP.

Il doit donc être mis en place des périmètres de protections modifiés s'ajustant sur le nouveau territoire de l'AVAP lorsque ses abords viennent aujourd'hui grever des terrains que l'AVAP n'a pas retenus comme secteurs d'enjeux.

Ces études, menées en parallèle, bénéficieront ainsi d'un passage commun à l'enquête publique avec l'AVAP et le PLU.

Au regard de l'analyse des enjeux sur le territoire et de leur prise en compte dans le zonage de l'AVAP, seul les rayons d'abords, débordant hors du territoire communal sont maintenus, c'est-à-dire ceux qui s'étendent sur la Loire et une partie de l'île.

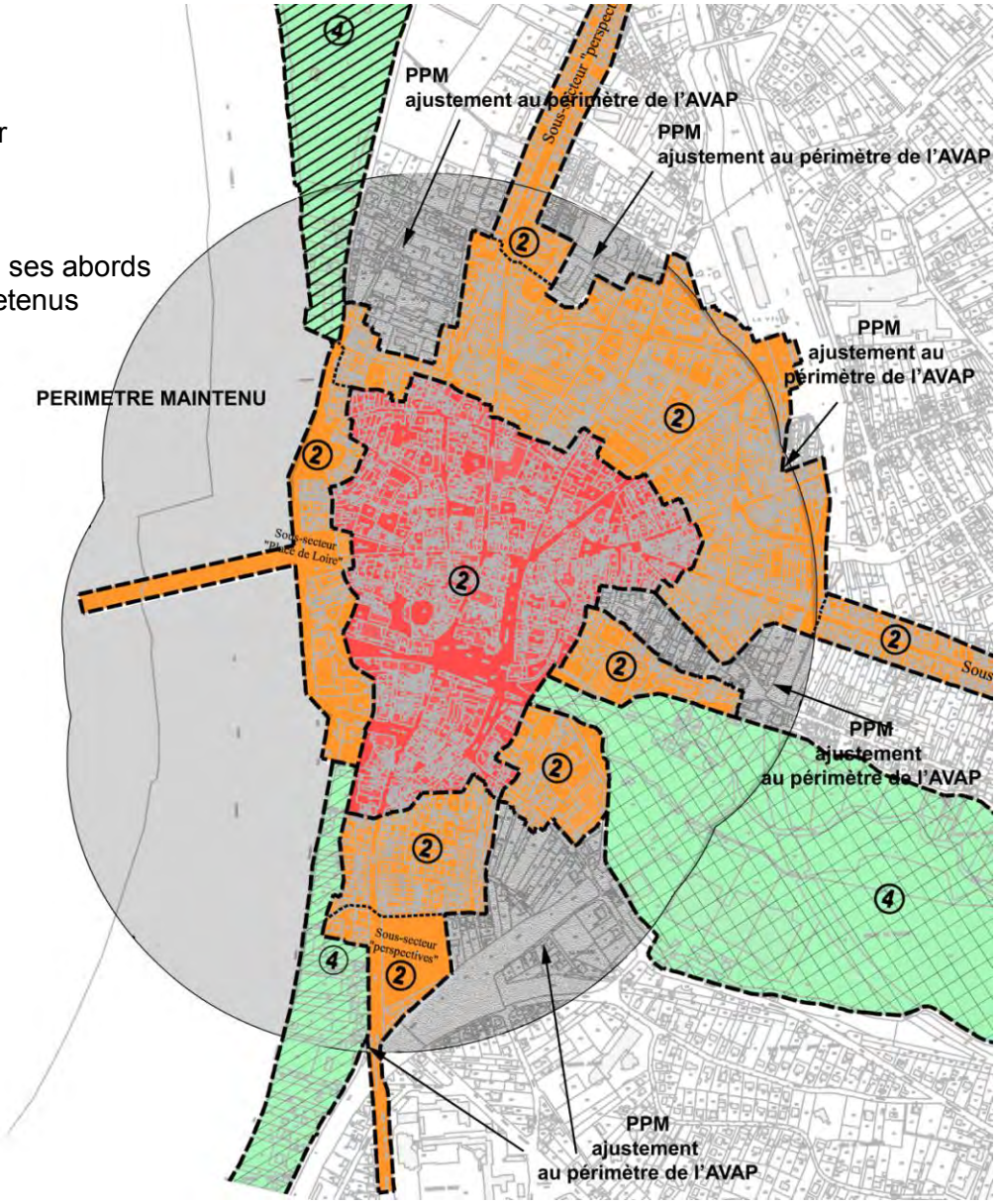

## II – GEOMORPHOLOGIE ET STRUCTURE PAYSAGERE

Nous avons vus précédemment le lien étroit entre l'organisation « humaine » du territoire

et les caractéristiques géographiques. Le site d'implantation va devenir le facteur principal des lieux d'implantations des ensembles bâtis,

les réseaux viaires et de la répartition des différents modes de cultures.

Afin de comprendre plus finement le fonctionnement du territoire dans son ensemble, nous allons étudier les composantes du site à des échelles de plus en plus fines et avec des thématiques croisées : les entités de paysage, la richesse écologique, le repérage détaillé des différents éléments…

LES COMPOSANTES DU SITE –
DONNEES EXTRAITES DE L'ETUDE ENVIRONNEMENTALE (ADEV ENVIRONNEMENT)

### 1 - Topographie

La topographie du territoire de Cosne-Cours-sur-Loire est marquée par la présence de la Loire et de la confluence Loire/Nohain.
La partie occidentale de la commune possède des altitudes moins élevées car la Loire s'y présente sous la forme d'une large vallée.
Cette dernière est dominée à l'Est par des plateaux (secteur de Villorget et limite communale avec Saint-Loup) qui amènent des altitudes plus élevées, particulièrement au Nord du territoire communal. Cela permet une bonne lisibilité des enveloppes encore préservées des anciens hameaux et villages ruraux
Le réseau hydrographique joue un rôle important dans la topographie. Les cours d'eau sont encaissés confirmant la présence de plateaux. Le Nohain est bien visible sur la carte placée page suivante par ses altitudes moins élevées.
En somme, la topographie est assez classique des communes situées en bord de Loire : une large vallée entourée de plateaux, entaillés par les cours d'eau.

Il faut toutefois relativiser la notion d'encaissement des vallées car la dénivellation n'est que d'une centaine de mètres sur la commune.

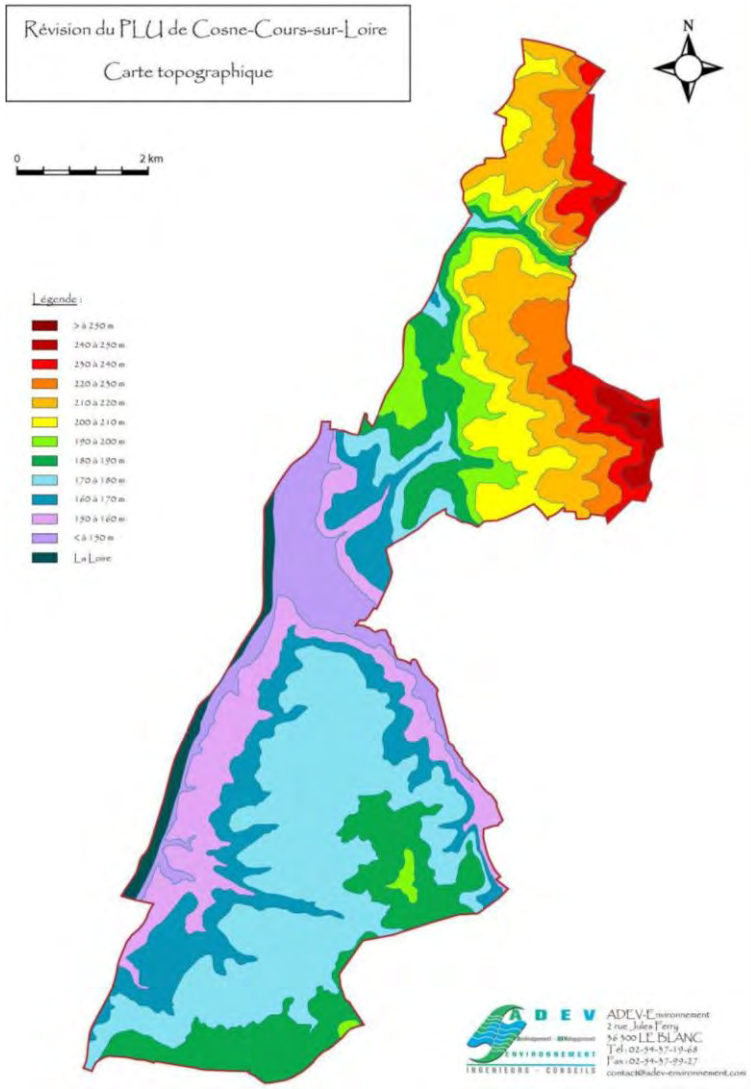

Logiquement, le point bas est situé en bord de Loire, et le point haut au Nord-Est de la commune

## 2 - Géologie

### *Généralités*

Le substratum de la région de Cosne-Cours-sur-Loire est constitué majoritairement par des terrains marins de l'ère secondaire. Les plus anciens, au sud-est de Cosne-Cours-sur-Loire, appartiennent au Jurassique moyen et sont vieux de 160 Ma. Les plus jeunes datant du début du Crétacé supérieur (Cénomanien – environ 95 Ma), se rencontrent en bordure de la vallée de la Loire, au sud de Cosne-Cours-sur-Loire. Un manteau d'altérites recouvre fréquemment ces terrains jurassiques et crétacés.

Des formations d'âge tertiaire, présentes en placages développés dans des fossés d'effondrement orientés nord-sud sont localisés de part et d'autre de la vallée de la Loire. La basse vallée de la Loire est occupée par des formations alluviales d'âge quaternaire.

La succession des terrains et leur disposition générale sont le résultat de l'histoire sédimentaire et tectonique de la région qui fait partie intégrante de celle du bassin de Paris. Les formations jurassiques sont d'origine marine. La région émerge au cours du Tithonien, il y a 140 Ma. Ka mer revient 20 Ma plus tard, puis se retire définitivement à la fin du Crétacé, il y a 70 Ma. Depuis cette date, la région a été faiblement déformée et soumise à l'érosion. Celle-ci a enlevé une partie des formations plus jeunes, faisant apparaître des termes plus anciens de la série initialement recouverts, tout en laissant subsister des résidus insolubles (argiles ou silex par exemple).

Des mouvements tectoniques en compression et en distension ont, au cours du tertiaire (à l'Eocène supérieur et à l'Oligocène principalement), fracturé la région et provoqué, au voisinage de l'actuelle vallée de la Loire, l'apparition de fossés d'effondrement qui ont piégé une sédimentation lacustre.

Enfin, la surrection du Massif central a favorisé au Miocène-Pliocène la reprise de l'érosion et l'épandage sur la région de matériaux détritiques apportés par une paléo-Loire s'écoulant dans un fossé tectonique situé dans le prolongement des Limagnes.

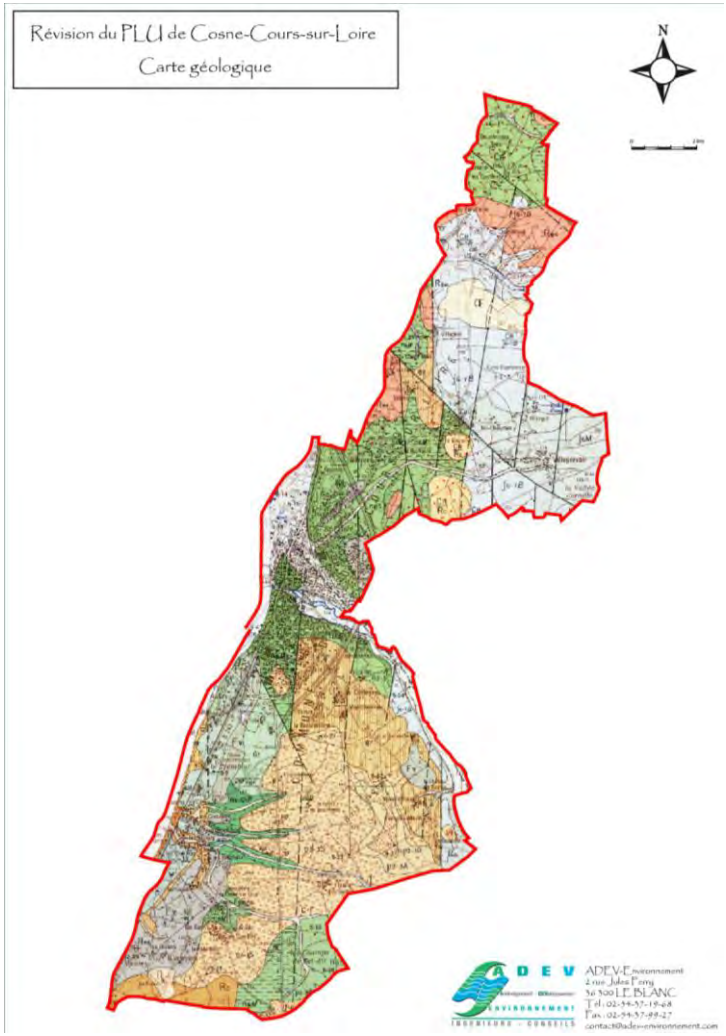


*(Carte géologique de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire/(Source : Infoterre - BRGM))*

## 3 - Hydrogéologie

### *Généralités*

Quatre systèmes aquifères sont présents sur le territoire communal, il s'agit de l'hydrosystème « Albien / au sud de Loing »(033a).
Système aquifère des sables de l'Albo-aptien, situé au sud du Loing. Les terrains albo-aptiens constituent une des auréoles crétacées du sud-est du Bassin de Paris qui s'étend entre l'Auxerrois et le région de Wassy. Ils forment de vastes étendues boisées ou en prairies (Champagne humide) et présentent une structure monoclinale à faible pendage ver le nord-ouest. Ils reposent sur les assisses argileuses de l'Aptien inférieur et du Barrémien. La nappe des sables verts, représente à l'échelle du Bassin de Paris un important niveau aquifère. Cependant les qualités hydrogéologiques médiocres des sables verts à l'affleurement ne permettent pas une exploitation importante. Entité hydrogéologique à nappe libre.
« Loire amont / alluvions de la Loire rive droite » (N°308d1).
Système alluvial de la rive droite de la Loire amont, de Bonny à Pouilly. Entité hydrogéologique à nappe libre
« Loire amont / alluvions de la Loire rive gauche en amont de Beaulieu » (308c1).
Système alluvial de la rive gauche de la Loire amont, de Beaulieu-sur-Loire à Saint-Bouize. Entité hydrogéologique à nappe libre.
« Puisaye sud ouest » (197a1).
Système aquifère constitué des calcaires d'âge portlandien entre Cosne sur Loire et Tracy sur Loire partiellement recouvert de formations d'âge tertiaire (graviers, marnes) ou quartenaire (anciennes alluvions de la Loire). Entité hydrogéologique à nappe libre et captive

### *Le réseau hydrographique*

La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est marquée par une présence hydrographique importante. En effet, la limite ouest de la commune est matérialisée par la Loire. Cette frontière naturelle marque également la limite entre les départements du Cher et de la Nièvre.
La présence de la Loire a bien évidemment des impacts en terme d'occupation de l'espace et de développement urbain, les grands cours d'eau posant automatiquement des problèmes de franchissement.
La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est incluse dans le SDAGE Loire-Bretagne.
Le département de la Nièvre a la particularité d'être divisé en deux parties : l'une sur le bassin versant de la Loire et l'autre sur le Bassin versant de la Seine.
En revanche, la commune n'est pas répertoriée dans un SAGE.

## La Loire

*PRESENTATION GENERALE*

La Loire prend sa source dans l'est du Massif central, au pied sud du mont Gerbier de Jonc, dans la commune ardèchoise de Sainte-Eulalie, à 1 408 m d'altitude. Elle n'est à l'origine qu'un simple filet d'eau, et il serait plus juste de parler des sources de la Loire car le fleuve n'est au départ qu'une multitude de petits ruisseaux qui se rejoignent progressivement.

La Loire est donc un fleuve de 1 013 km, ce qui en fait le plus long ayant son cours en France. Son embouchure se trouve dans le département de Loire Atlantique à l'ouest de la région des Pays de la Loire et à l'ouest de l'Anjou. Elle se jette dans l'océan Atlantique à travers un estuaire sur la commune de Saint-Nazaire.

Son bassin de 117 000 km² occupe plus d'un cinquième du territoire français, dont fait parti la commune de Cosne-Cours-sur-Loire.

En amont de Cosne-Cours-sur-Loire, la Loire connaît une transformation importante, sa taille est quasiment doublée par sa confluence avec l'Allier à Nevers (50 km au sud de Cosne-Cours-sur-Loire).

*La Loire à Cosne-Cours-sur-Loire (Source : ADEV-Environnement – 30-03-2010)*

*FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE*

La station de mesure de la Loire la plus proche est située sur la commune de Saint-Satur, dans le département du Cher (K4080010). La période 2000-2010 est disponible et permet de tirer des conclusions quant au régime hydrologique de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire.

La Loire connaît des étiages importants, le plus souvent au mois d'août. Les débits sont relativement faibles de juin à octobre.

A noter que les débits sont nettement plus importants lors des mois hivernaux.

Ces étiages importants posent évidement la question de brusques crues et inondations. Ce risque a été pris en compte dans le règlement avec des prescriptions spécifiques sur l'implantation des clôtures et plantations en zones d'inondabilité. Une partie du cahier de recommandations est également consacrée aux précautions à prendre pour la préservation d'éléments patrimoniaux en zone inondable.

*CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX*

Les cartes suivantes montrent que les eaux de la Loire sont globalement de bonne qualité. Seuls les nitrates et les matières phosphorées sont de qualité moyenne. Les chiffres concernant les nitrates sont étroitement liés aux pratiques agricoles et à l'emploi d'intrants.
L'anthropisation impacte également la qualité des eaux. La Loire connaît un certain nombre de perturbations dues, entre autre, aux rejets des stations d'épuration des villes installées sur les bords du fleuve. Les rejets dus aux activités industrielles sont à prendre en compte dans l'analyse de la qualité des eaux. Ces spécificités ont été prises en compte dans le règlement de l'AVAP avec le maintien des systèmes bocagers et ripisylves qui servent de filtres nécessaires au maintien de la qualité des eaux.

Légende
Valeur minimum annuelle :
Valeur maximum annuelle :

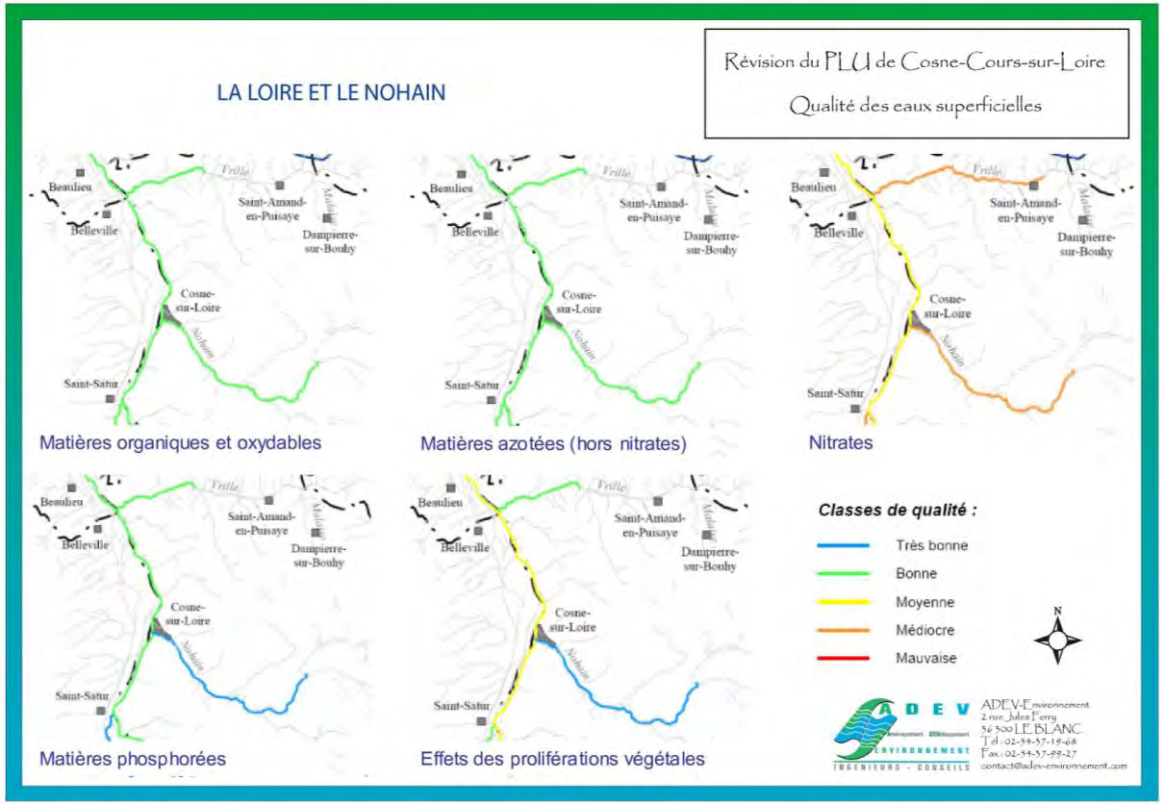


Qualité des eaux de La Loire et du Nohain

## Le Nohain

*PRESENTATION GENERALE*

Le Nohain est un affluent de la Loire. Leur confluence s'opère à Cosne-Cours-sur-Loire et marque, comme nous l'avons vu précédemment, le relief de « confluence » d'une partie du territoire communal.

Le parcours du Nohain se situe entièrement dans le département de la Nièvre. Son bassin occupe la partie nord du département. Il est alimenté tout au long de son parcours par de nombreuses sources, et se grossit de plusieurs affluents. Il se subdivise en de nombreux bras et donne l'impression d'errer dans sa propre vallée. Sa longueur est de 45 km.

Il prend sa source à 2 km au nord-est d'Entrains-sur-Nohain. La partie sud-est de son bassin est presque entièrement recouverte de forêts.

*Le Nohain à Cosne-Cours-sur-Loire (Source : ADEV-Environnement)*

*FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE*

Le Nohain présente des fluctuations saisonnières de débits peu marquées, ce qui tranche avec la plupart des affluents de la Loire. Les étiages les plus forts ont lieu au mois de septembre. Les débits sont plus élevés à la fin de l'hiver et au printemps avec un maximum au mois de février.

*CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES*

Il existe des disparités entre les différents facteurs qui permettent d'analyser la qualité des eaux d'une rivière. Il faut noter que les matières organiques et oxydables ainsi que les matières azotées sont de bonne qualité. Il faut même souligner que les matières phosphorées et les effets des proliférations végétales sont de très bonne qualité.

En revanche, les chiffres pour les nitrates sont médiocres. Cette pollution aux nitrates est principalement due aux activités pratiquées sur le bassin versant. En effet, le bassin versant fait partie du plateau de la Puisaye nivernaise, région dont l'activité est très importante (cultures intensives de céréales).
D'autres éléments viennent contribuer à la dégradation de la qualité des eaux comme la station d'épuration d'Entrains-sur-Nohain. Cette dernière, d'une capacité de 1 667 équivalents-habitants, ne reçoit qu'une partie des effluents collectés et, par ailleurs, est sujette à de fréquents dysfonctionnements. Si des travaux ont été réalisés en 2005, des problèmes subsistent. .
Ces spécificités ont été prises en compte dans le règlement de l'AVAP avec le maintien des systèmes bocagers et ripisylves qui servent de filtres nécessaires au maintien de la qualité des eaux.

**Le ruisseau de saint-Loup**

*PRESENTATION GENERALE*
Le ruisseau de Saint-Loup est situé au nord du territoire communal. Il traverse Cosne-Cours-sur-Loire pour se jeter dans la Loire, légèrement en aval. Sa longueur est de 8,7 kilomètres et son bassin versant s'étend sur 27 km².
Nous ne disposons pas de données quant aux débits de ce ruisseau.

*Le ruisseau de Saint-Loup à Cosne-Cours-sur-Loire (Source : ADEV-Environnement)*

*CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES*
La qualité des eaux du ruisseau de Saint-Loup peut être qualifiée de moyenne. Les chiffres émanant du bilan de 2009 montrent la présence de matière en suspension, mais dans un seul prélèvement. La station de mesure est située sur la commune de Myennes, voisine et en aval de Cosne-Cours-sur-Loire.
Les nitrates sont présents dans tous les prélèvements avec des teneurs allant de 24 à 44mg/l. Les valeurs les plus élevées sont en hiver, signe d'un lessivage des sols nus. Le ruisseau de Saint-Loup est situé en zone vulnérable au titre de la directive nitrate.

A noter que deux étangs, qui sont situés sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, sont présents en amont du point de prélèvement.
L'ensemble des boisements qui bordent la vallée, ainsi que le fond de vallée font l'objet d'une protection paysagère dans le cadre de l'AVAP. Cela implique, au niveau de la traduction règlementaire, le maintien des systèmes bocagers et ripisylves.

**Présence d'autres cours d'eau**

D'autres cours d'eau sont présents sur la commune, à l'image du ruisseau de l'Oeuf, situé sur la partie nord de la commune.
Il ne fait que traverser le territoire communal. Sa confluence avec la Loire s'effectue sur une commune voisine. Il se jette directement dans la Loire en aval de la confluence Loire-Nohain.

**Présence de nombreux fossés hydrauliques**

Lors de la prospection de terrain effectuée, il a été noté la présence d'un réseau de fossé hydraulique important, convergeant soit vers la Loire, soit vers le Nohain. Cette notion est importante en terme de dimensionnement et d'entretien de ces fossés. La préservation des fossés et systèmes de drainages existants fait l'objet d'une mention spécifique dans le règlement de l'AVAP.

*Exemple du réseau hydraulique sur Cosne-Cours-sur-Loire (Source : ADEV-Environnement)*

## 4 – Les entités paysagères

La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est référencée dans l'Atlas des Paysages de la Nièvre dans trois unités paysagères :
- la Puisaye au nord,
- le Donziais,
- le Val de Loire, pour la frange ouest bordant La Loire.

Carte extraite de l'Atlas des Paysages de la Nièvre

**La Puisaye** (extrait de l'Atlas des Paysages de la Nièvre)

La Puisaye offre un mélange de forêts, de prairies bocagères et de replats cultivés qui forment un véritable patchwork. Sur ce relief vallonné, il existe un fort contraste entre les fonds de vallons boisés ou bocagers et les hauts ouverts de grandes cultures. On passe ainsi sur une courte distance d'une ambiance intime à des respirations plus amples. Mais les horizons restent le plus souvent boisés, avec une profondeur variable suivant l'altitude à laquelle on se trouve.

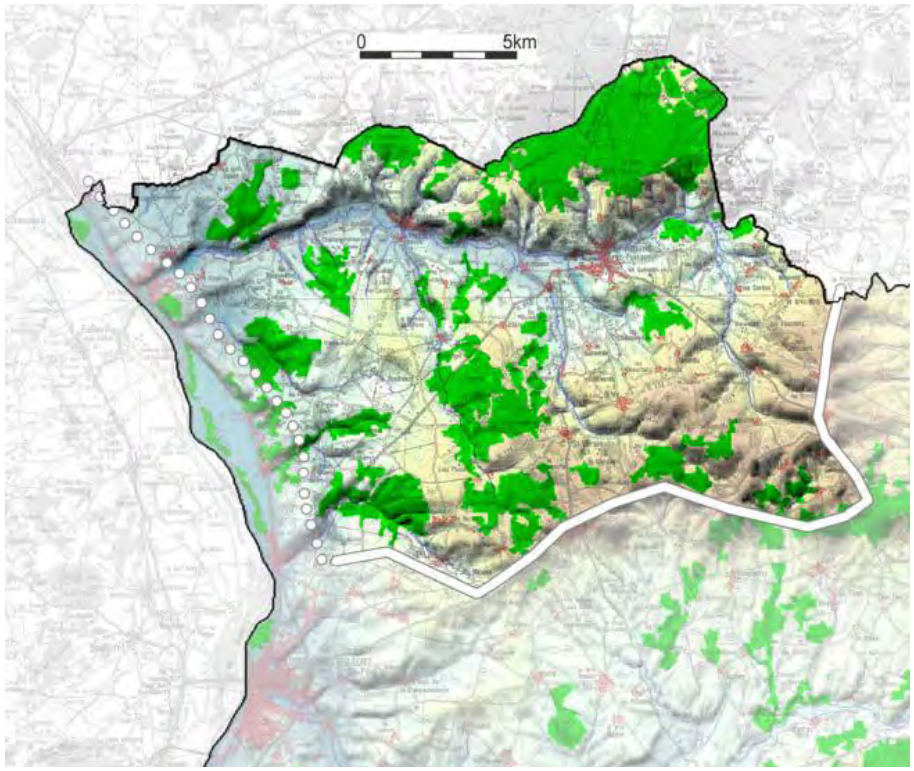


**Forêt** : il s'agit essentiellement de forêt de feuillus largement dominée par les chênes et composée de mélange de taillis et de futaies. Sur le territoire de Cours-lès-Cosne il s'agit d'une forêt domaniale.
**Agriculture** : la Puisaye constitue une région de polyculture élevage et élevage laitier. Cela explique la très grande imbrication entre cultures et prairies. Les prés dominent dans les vallées (vallée de Saint-Loup) exploitants des fonds souvent humides. Les cultures se concentrent sur les replats des plateaux aux sols plus secs.

Enjeux :
- maintenir une diversité dans les paysages de grandes cultures : préserver les haies et arbres isolés,
- maintenir le réseau de chemins agricoles, ces éléments servent de support pour les liaisons écologiques dans le paysage (Trame Verte).
- affirmer la présence des vallées et des cours d'eau : la présence de l'eau est souvent citée et reconnue (mare, lavoir, source), mais les cours d'eau sont souvent oubliés et masqués. Les cours d'eau ont un pouvoir attractif important et servent aussi de support pour les liaisons écologiques dans le paysage (Trame Bleue).
- soigner la qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords qui ont une grande importance dans le paysage.

**<u>Le Donziais</u>** <u>(extrait de l'Atlas des Paysages de la Nièvre)</u>

Le Donziais s'étend entre la Puisaye au nord, le Nivernais boisé à l'est et la vallée de La Loire au sud. Il couvre un quart environ du territoire de Cosne-Cours-sur-Loire.

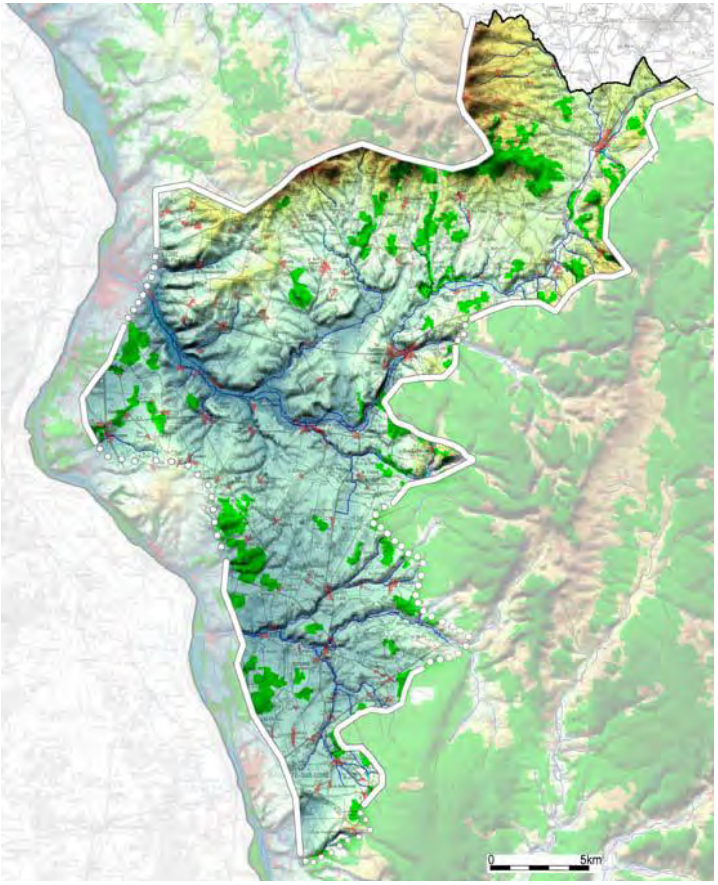


**Forêt** : elles occupent une très faible superficie, il s'agit pour l'essentiel de bosquets et de petits bois de feuillus situés le long du val de Loire. Propriété privée essentiellement, ils occupent aussi bien les creux que les bosses et contribuent à animer ce paysage très ouvert.

Agriculture : les grandes cultures dominent profitant de sols favorables et d'un relief modéré.

<u>Enjeux :</u>

- maintenir une diversité dans les paysages de grandes cultures : préserver les haies et arbres isolés,
- maintenir le réseau de chemins agricoles, ces éléments servent de support pour les liaisons écologiques dans le paysage (Trame Verte).
- soigner la qualité des bâtiments agricoles et de leurs abords qui ont une grande importance dans le paysage.

**La Vallée de la Loire** (extrait de l'Atlas des Paysages de la Nièvre)

Un paysage emblématique majeur du département. Cette unité étroite traverse ou limite la totalité du département. Son trait principal est celui d'un fleuve naturel. La Loire n'est pas canalisée mais parfois endiguée, libre et sauvage, donc imprévisible.

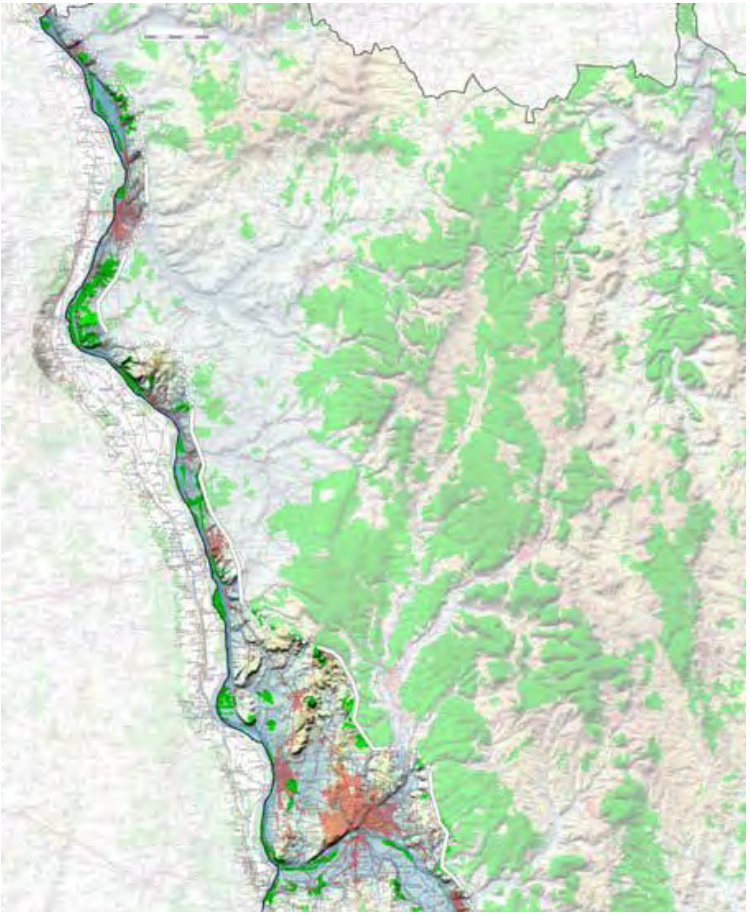

La vallée de la Loire concentre une grande partie des habitants de la Nièvre et est empruntée par de nombreux axes de communication. Plus de la moitié du territoire de Cosne-Cours-Sur-Loire est concerné par cette entité paysagère.
Les fronts bâtis au contact de l'eau, accompagnés de mail de platanes, de cales, de quais, d'escaliers… créent toute une mise en scène remarquables, ayant une forte valeur patrimoniale.
La Loire présente un tracé presque rectiligne. Elle constitue la ligne de force majeure du paysage. Mais il reste souvent difficile de la voir, entourée d'une ripisylve et de verdiaux denses et hauts, qui coupent les vues transversales à travers la vallée. Elle « tresse » pourtant un réseau de chenaux secondaires formant une succession d'îles et d'atterrissements, qui donnent une tonalité mystérieuse à ces lieux naturels que l'on découvre petit à petit au fil de l'eau, seul moyen d'avoir une vue d'ensemble du fleuve.

**Forêt** : le val comporte peu de forêts à proprement parler. Il s'agit pour l'essentiel de boisements morcelés. Les feuillus dominent très largement avec des essences très variables selon l'hygrométrie des sols.
**Agriculture** : le val constitue essentiellement une région d'élevage.
Routes et urbanisme : axe historique de déplacement, la vallée de la Loire concentre les voies de communication : fleuve, canal, voie ferrée, routes et autoroute.

Enjeux :

- retrouver des ouvertures paysagères dans la vallée de la Loire (protection spécifique dans l'AVAP à travers le repérage des vues sur la carte des qualités architecturales et paysagères)

- révéler l'eau et le patrimoine ligérien dans le paysage : restaurer et mettre en valeur les ouvrages liés à la navigation, conserver l'esprit et le vocabulaire des aménagements d'antan (pavage et pierre de qualité) : repérage et protection spécifique des éléments du patrimoine hydraulique et les descentes vers la Loire.

- mettre en scène la découverte du territoire : soigner les abords des axes vitrines du territoire (A77…).

- mettre en valeur les fronts bâtis ligériens : retrouver des espaces publics conviviaux en bord de Loire et non des stationnements.

- Restaurer le patrimoine lié à la navigation ou la maîtrise de l'eau (pont, quai, port) : repérage et protection spécifique des éléments du patrimoine hydraulique, y compris les deux ponts sur la Loire.

- maîtriser le développement de l'urbanisation : maîtriser l'urbanisation linéaire.

Schéma d'interprétation du paysage (BE-AUA)

**ÉLÉMENTS MAJEURS DU PAYSAGE**

- Trame verte : espaces naturels, boisés
- Terres agricoles, prairies
- Trame bleue : La Loire, Le Nohain, le ruisseau de Saint-Loup
- Secteurs d'urbanisation (habitat et mixité)
- Secteurs d'infrastructures (routières, aéroportuaires, équipements, zones d'activités…)

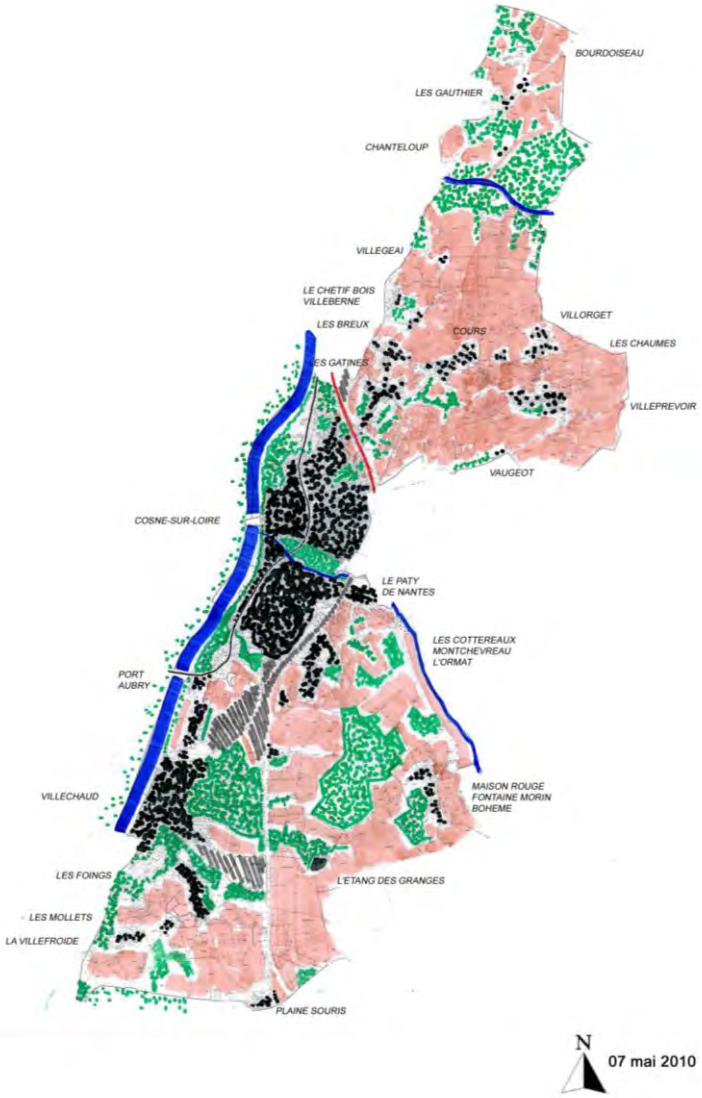

## 1 - Éléments de biodiversité

Il existe sur la région Bourgogne un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (Le « Schéma régional de cohérence écologique » (ou SRCE). Son rôle est d'établir un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels)) afin de réduire la fragmentation des espaces naturels.

Phasage :
1er semestre 2012 :
- élaboration du diagnostic et identification des enjeux de la biodiversité bourguignonne,
- mise en conformité de la TVB avec le décret SRCE
- finalisation de la modernisation des ZNIEFF
2ème semestre 2012 :
- séminaires et ateliers de concertation communs
Restitution : début 2013.

Une cartographie de la Trame Verte et Bleue en Bourgogne a été réalisée en 2011.
Pourquoi cartographier la Trame Verte et Bleue ?
Un objectif d'intérêt général : préserver la biodiversité.
La biodiversité englobe toute la diversité du monde vivant : ensemble des espèces animales et végétales, mais aussi diversité des écosystèmes et diversité génétique de chaque individu. L'objectif de conservation de la biodiversité passe par la lutte contre les disparitions d'espèces, et plus généralement par le maintien d'écosystèmes en bon état.
Le document d'AVAP se doit de permettre la préservation de cette richesse et de permettre son développement le cas échéant : protection des grèves, des rives, des bosquets et haies bocagères etc.

La constitution des réseaux écologiques
Face à cette dégradation, il apparaît nécessaire de préserver des réseaux écologiques cohérents, composés de milieux naturels en bon état et de possibilités d'échanges entre ces milieux.

Un réseau écologique a été défini comme étant « un assemblage cohérent d'éléments naturels et semi-naturels du paysage qu'il est nécessaire de conserver ou de gérer afin d'assurer un état de conservation favorable des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages. » (Source : réseau écologique paneuropéen).

L'identification du réseau écologique repose sur la cartographie des éléments suivants :

- Des réservoirs de biodiversité : C'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ainsi, une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos, et les habitats naturels assurer leur fonctionnement. Ce sont soit des réservoirs à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent, soit des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt.
Synonyme : zone nodale.

- Des corridors : Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

- Des points noirs : obstacles au déplacement des espèces. Il peut s'agir d'éléments du paysage peu ou pas perméables aux déplacements des espèces, entrant en contradiction avec des zones de continuité identifiées (tronçons routiers, barrages, zones bâties, parcelles d'agriculture intensive, linéaires aquatiques, etc.). Des points franchissables mais induisant une surmortalité (écrasements, collisions) peuvent également être considérés comme points noirs.

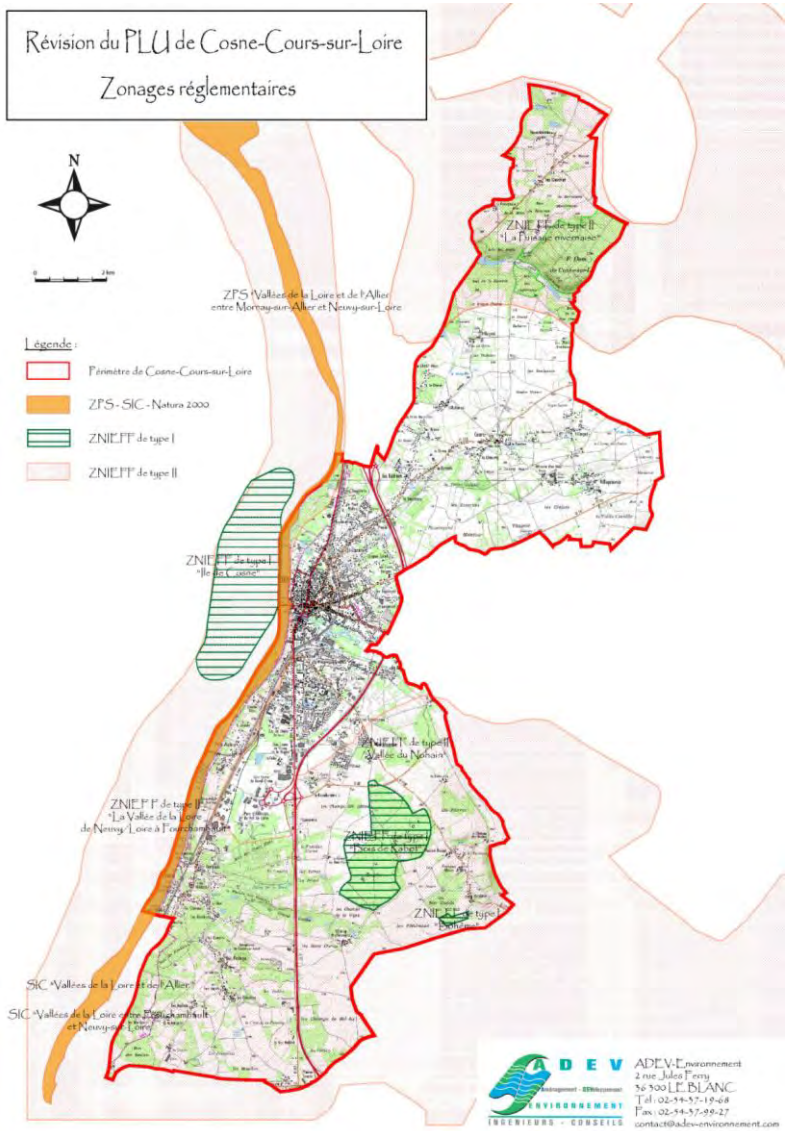
Révision du PLU de Cosne-Cours-sur-Loire
Zonages réglementaires
N
ZPS "Vallées de la Loire et de l'Allier entre Moroy-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire"
Légende :
Périmètre de Cosne-Cours-sur-Loire
ZPS - SIC - Natura 2000
ZNIEFF de type I
ZNIEFF de type II
ZNIEFF de type I "Ile de Cosne"
ZNIEFF de type II "La Vallée de la Loire de Neuvy-Loire à Pouchamp"
ZNIEFF de type II "Vallée du Nohain"
ZNIEFF de type I "Bois de Vaux"
ZNIEFF de type I "Bois de Vaux"
SIC "Vallées de la Loire et de l'Allier"
SIC "Vallées de la Loire entre Beaulieu-sur-Loire et Neuvy-sur-Loire"
ADEV
ENVIRONNEMENT
INGENIEURS - CONSEILS
ADEV-Environnement
2 rue Jules Ferry
36300 LE BLANC
Tél : 02-54-37-19-68
Fax : 02-54-37-99-27
contact@adev-environnement.com

## 2 - Le contexte réglementaire

### Site natura 2000

*La commune de Cosne-Cours-sur-Loire est concernée par le site FR2610004 « Vallées de la Loire et de l'Allier de Mornay-sur-Allier à Neuvy-sur-Loire ». Numéro régional ZPS 4.*

Ce site Natura 2000 d'orientation nord-sud inclut les deux rives de la Loire sur un linéaire d'environ 80 km et les deux rives de l'Allier sur environ 20 kilomètres dans le département de la Nièvre et du Cher. Ce site appartient majoritairement au secteur dit de la « Loire moyenne » qui s'étend du Bec d'Allier à Angers. Ce secteur est également nommé « Loire des îles ». Cet ensemble constitue une zone de reproduction, d'alimentation ou de passage pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux nicheuses, migratrices ou hivernantes.

**Un patrimoine naturel d'intérêt européen**

**Le lit mineur de la Loire et de l'Allier**

La Loire et son principal affluent sont des cours d'eau puissants. Leur forte dynamique façonne une multitude d'habitats naturels dont dépendent plusieurs espèces d'oiseaux pour leur reproduction. La Sterne naine, la Sterne pierregarin et l'Oedicnème criard, nichent exclusivement sur les sols nus et graveleux des grèves ou des bancs d'alluvions formés au gré de ces cours d'eau.

**Les milieux ouverts de pelouses et de prairies**

Caractérisé par un couvert herbacé bas, les milieux ouverts hébergent plusieurs espèces d'oiseaux. Une population isolée de Cigogne blanche se reproduit dans des arbres ou des constructions humaines et s'alimente dans les ensembles prairiaux parsemés de milieux aquatiques. Lors de la migration, des dizaines de petits passereaux profitent de ces lieux pour se reposer et s'alimenter.

**Les milieux aquatiques annexes**

Peuplés de nombreux insectes, poissons et amphibiens, les mares d'origine anthropique et les mortes, anciens bras connectés au lit mineur lors des crues, constituent un lieu d'alimentation important pour l'avifaune nicheuse, notamment pour les ardéides (hérons) et le Martin-pêcheur. Les milieux aquatiques représentent une halte migratoire et une zone d'hivernage importantes pour des centaines d'oiseaux, dont des canards, des grèbes et des limicoles.

**Les forêts inondables**

Les espaces boisés du lit majeur de la Loire constituent une zone de reproduction pour bon nombre d'oiseaux (Aigrette garzette, Bihoreau gris, Milan noir…) et abritent des espèces totalement inféodées aux milieux forestiers. La plus emblématique est le Pic noir, une espèce arboricole utilisant son bec pour creuses dans le bois à la recherche d'insectes et de larves et pour forer des cavités dans lesquelles elle niche.